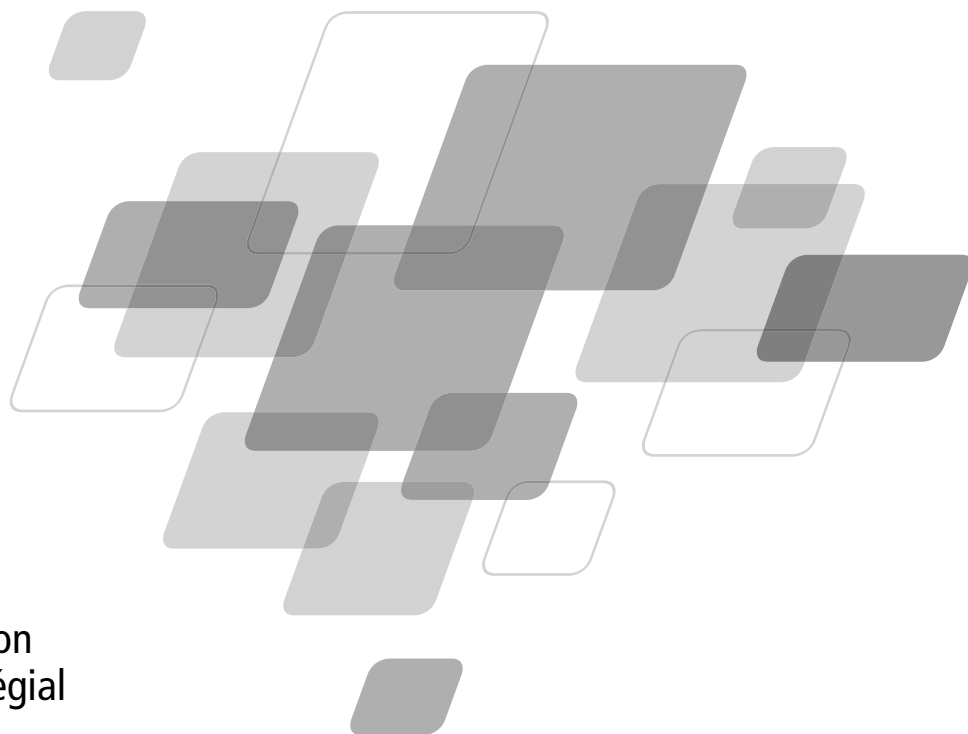




Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

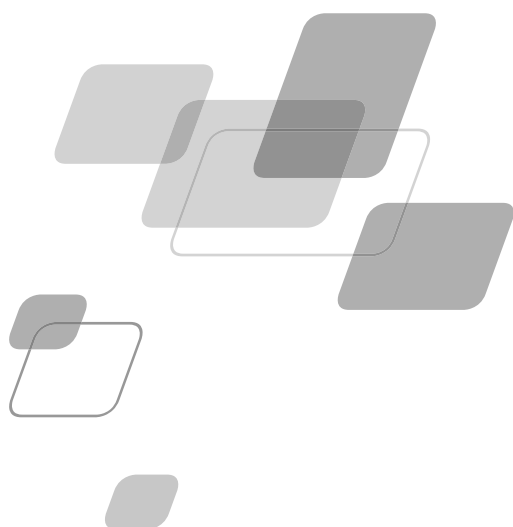
RAPPORT ANNUEL *DE GESTION* 2012-2013





Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012-2013



Le contenu de cette publication a été rédigé par
la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
800, place D'Youville, 18^e étage, bureau 18.01
Québec (Québec) G1R 5P4
Téléphone : 418 643-9938
Télécopieur : 418 643-9019
www.ceec.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 978-2-550-67950-9 (imprimé)
ISBN : 978-2-550-67951-6 (PDF)
ISSN : 1716-7779
© Gouvernement du Québec, 2013

Tous droits réservés pour tous pays.
La reproduction par quelque procédé que ce soit
et la traduction, même partielles, sont interdites.

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour l'année 2012-2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie,

PIERRE DUCHESNE

Québec, juin 2013

Monsieur Pierre Duchesne
Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche,
de la Science et de la Technologie
1035, rue De La Chevrotière
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel de gestion 2012-2013 qui, conformément à la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, contient un bref rapport des activités de la Commission se terminant au 14 juin 2013.

Le présent rapport décrit de façon générale la Commission, incluant une courte présentation des processus d'évaluation qu'elle privilégie dans l'exercice de son mandat auprès des collèges. Ce rapport rend compte des résultats obtenus au regard des objectifs que la Commission s'est donnés pour l'année 2012-2013. Certains d'entre eux s'inscrivent dans la poursuite des travaux reliés au *Plan stratégique 2007-2011*, lequel a été prolongé jusqu'en juin 2012. La Commission a d'ailleurs présenté le bilan de la mise en œuvre de ce plan dans le précédent rapport annuel de gestion. D'autres objectifs annuels dont la Commission rend compte des résultats sont en lien étroit avec ceux du prochain plan stratégique de la Commission, lequel est en voie d'adoption par le gouvernement. Enfin, la Commission présente les résultats reliés à la deuxième orientation qu'elle a ajoutée à sa planification annuelle initiale. Cet objectif l'amène à faire le point sur l'état du développement de la culture institutionnelle de l'évaluation dans les collèges après vingt ans d'opérations d'évaluation qu'elle a menées dans la centaine d'établissements du réseau collégial touchés par son mandat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Michel Lauzière', with a long horizontal stroke extending to the right.

Michel Lauzière

Québec, juin 2013

Table des matières

<i>Message du président</i>	11
<i>Fiabilité des données et des contrôles afférents</i>	13
 Chapitre 1 La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	15
Présentation de la Commission	15
Approche et processus d'évaluation	16
 Chapitre 2 Résultats	19
Faits saillants 2012-2013	19
Sommaire des résultats liés aux objectifs de la planification pour l'année 2012-2013	20
Résultats détaillés à propos des objectifs pour l'année 2012-2013	22
<i>Première orientation</i> Réaliser une évaluation récurrente de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège	22
La définition du cadre général de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges	23
L'élaboration du document de référence de l'opération	24
Une nouvelle approche d'évaluation : la nécessaire formation du personnel	24
L'information, l'encadrement et le soutien offerts aux collèges	25
La mise en œuvre de la phase de validation	26
<i>Deuxième orientation</i> Témoigner de l'effet des opérations de la Commission et de la mise en place de mécanismes d'évaluation sur l'implantation et le maintien d'une culture institutionnelle de l'évaluation	27
L'état du développement d'une culture institutionnelle de l'évaluation	27
<i>Troisième orientation</i> Réaliser les évaluations qui permettent de garantir l'efficacité des composantes du système d'assurance qualité des collèges	28
L'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges	29
Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes	29
Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics	30
Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés	30

L'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les collèges visés	31
L'efficacité de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés	31
L'efficacité des plans de réussite et des plans stratégiques	32
L'efficacité de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages	33
<i>Quatrième orientation</i>	
Contribuer au développement de pratiques d'amélioration continue dans les établissements du réseau collégial	34
La mise en place d'un mécanisme de suivi permanent de la mise en œuvre des composantes de leur système d'assurance qualité	34
Un document de référence pour l'élaboration d'un système d'information adapté	34
L'obligation de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission	35
Le traitement intégré des suivis par les collèges	35
<i>Cinquième orientation</i>	
Faire reconnaître les pratiques de la Commission à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur	37
La reconnaissance des pratiques de la Commission	37
Demande de reconnaissance des pratiques de la Commission	37
Validation des bases conceptuelles de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges	38
La réalisation d'activités avec d'autres agences	38
Réalisation d'une mission en Ontario	39
Réalisation d'une autre mission	39
<i>Sixième orientation</i>	
Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial	40
La diffusion régulière de l'information auprès des publics visés	40
L'élaboration d'une stratégie de communication	40
Un document synthèse de l'impact sur les collèges de vingt ans d'évaluation	42
Chapitre 3 Ressources de la Commission au 31 mars 2013	43
Ressources humaines	43
Ressources budgétaires et financières	45
Ressources informationnelles	47

Chapitre 4	Exigences législatives et gouvernementales	49
	Rapport d'activités	49
	Éthique et déontologie	50
	Accès à l'égalité en emploi	50
	Services au citoyen	51
	Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web	51
	Développement durable	52
	Occupation et vitalité des territoires	54
	Politique linguistique	55
	Protection des renseignements personnels et accès à l'information	55
	Bonis au rendement	56
	Recommandations du Vérificateur général du Québec	56

ANNEXES

ANNEXE I	Organigramme au 31 mars 2013	59
ANNEXE II	Comités consultatifs et experts externes	60
ANNEXE III	Les étapes du cycle d'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois	64
ANNEXE IV	Calendrier modèle du déroulement du premier cycle d'audit	66
ANNEXE V	Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2012-2013	67
ANNEXE VI	Évaluations en cours au 14 juin 2013	70
ANNEXE VII	Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 14 juin 2013	75
Annexe VIII	Opérations complétées au 14 juin 2013	87
ANNEXE IX	Publications de la Commission depuis 1993	89
ANNEXE X	Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	91

Message du président

L'année 2012-2013 est une année charnière pour la Commission. Outre le fait qu'elle souligne ses vingt ans de pratique dans les établissements d'enseignement collégial par la visite de chacun d'entre eux, le tout afin de faire le point sur l'état du développement de la culture de l'évaluation et sur l'impact de ses travaux, la Commission a également lancé, en mai dernier, une nouvelle opération qui prend la forme d'un audit sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois. Le bilan de ces activités est présenté dans le chapitre consacré aux résultats du présent rapport. Dans le cadre de la reddition de comptes annuelle et dans une perspective à plus long terme des travaux de la Commission, je souhaite dégager quelques constats qui mettent en lumière le fait que, si l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial québécois est la base même des actions de la Commission depuis sa création, elle est également au cœur des activités d'évaluation et de gestion de tous les collèges.

La qualité des relations avec les partenaires de la Commission : la clé de la réussite

Le lien de confiance et le maintien de relations harmonieuses avec les partenaires du réseau collégial dans le respect des missions de chacun constituent le fondement de la qualité des travaux réalisés par la Commission. Il s'agit d'un préalable essentiel à la réalisation et à la réussite des opérations qu'elle mène dans les collèges. Au cours des dernières années, la Commission a voulu établir les conditions les plus favorables à l'exécution de son mandat et plus particulièrement à la mise en œuvre de l'audit sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Cette volonté s'est notamment concrétisée par la consultation des partenaires et par leur collaboration à des comités de travail créés pour établir les balises conceptuelles et opérationnelles de cet audit. Les résultats de ces actions sont concrets. Les collèges sont prêts à s'investir dans l'implantation de cette nouvelle approche qui s'inscrit dans les grandes tendances internationales en matière d'évaluation et d'assurance qualité en enseignement supérieur.

Vingt ans d'évaluation dans les collèges : la richesse d'une expertise unique

Dès le départ, la Commission a fait le choix de réaliser progressivement les différents volets de son mandat avec comme principal objectif de rendre les établissements de plus en plus responsables et autonomes en matière d'évaluation. Depuis 1993, elle a ainsi mené une vingtaine d'opérations d'évaluation. Selon l'objet d'évaluation et le statut des collèges, ceux-ci ont été touchés plus ou moins fréquemment au fil des ans. Aussi, bien que variable d'un établissement à l'autre, l'expertise développée par les collèges en évaluation est largement reconnue par la Commission, notamment dans les rapports synthèses de ses opérations publiés au cours des dernières années.

L'audit de qualité : un aboutissement logique aux intentions premières de la Commission

Depuis sa création, la Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans l'optique de soutenir le développement d'une culture institutionnelle d'évaluation dans les établissements d'enseignement collégial. L'opération consacrée à l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité s'inscrit directement dans cette lignée. Elle confirme l'importance de la responsabilité institutionnelle de la gestion de la qualité, en plus de permettre à chacun des établissements de consolider ses pratiques d'évaluation selon ses particularités et dans le respect des obligations liées à sa mission.

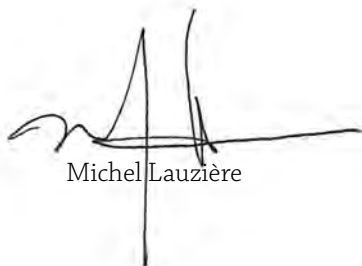
Évaluer autrement : un défi que la Commission est prête à relever

Autant pour la Commission que pour les collèges, la mise en place de la nouvelle opération instaure une approche marquant un changement majeur dans leurs pratiques d'évaluation respectives. Toutefois, sur la base de l'expérience acquise au fil des évaluations menées, nous croyons à la réussite d'une telle opération. En effet, le réseau collégial a atteint la maturité nécessaire pour relever avec succès ce nouveau défi. De son côté, la Commission continuera de consacrer tous les efforts nécessaires pour soutenir les collèges et de veiller à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement.

Les experts externes et le personnel de la Commission : une contribution essentielle à la qualité des travaux

En terminant, je tiens à remercier, pour la qualité de leur collaboration, mes collègues commissaires, l'ensemble du personnel de la Commission ainsi que toutes les personnes qui ont participé à nos travaux au cours de la dernière année. Depuis vingt ans, près de 1 400 personnes ont participé bénévolement aux opérations de la Commission, à titre d'experts externes membres de comités de visites ou de membres des comités consultatifs. Leur engagement et leur participation remarquables ont contribué à la réalisation du mandat de la Commission.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical line extending downwards.

Michel Lauzière

Fiabilité des données et des contrôles afférents

Les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité relative à la fiabilité des données contenues dans le rapport et aux contrôles afférents.

Les résultats du rapport annuel de gestion 2012-2013 de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations que la Commission s'est données pour l'année 2012-2013;
- présentent les objectifs, les indicateurs, les cibles à atteindre et les résultats;
- présentent des données exactes et fiables.

Je déclare que les données contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait lors de l'adoption de ce rapport le 14 juin 2013.

Le président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Michel Lauzière

Québec, le 14 juin 2013

Chapitre 1

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Présentation de la Commission

Vision

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme reconnu pour sa contribution spécifique au développement continu de la qualité de l'enseignement collégial et de l'expertise des établissements du réseau collégial québécois en matière d'évaluation.

Mission et valeurs

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et d'en témoigner.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission et son personnel partagent une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Mandat

En vertu de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial¹, la Commission a le mandat d'évaluer pour chaque établissement auquel s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales² :

- les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, y compris les procédures de sanction des études, et leur application;
- les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études et leur application;
- la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- les programmes d'études établis par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

1. Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (L.R.Q., chapitre C-32.2).

2. En date du présent rapport, cela représente 98 établissements : 48 cégeps, 22 établissements privés subventionnés, 24 établissements privés non subventionnés et 4 établissements publics relevant d'un ministère ou d'une université. Les différents sites de formation sous la responsabilité de certains établissements ne sont pas comptabilisés ici.

Pour les cégeps et les collèges privés subventionnés, elle évalue également la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut également faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science, de la Recherche et de la Technologie sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales. Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner ce diplôme et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Composition et structure organisationnelle

La Commission est composée de quatre commissaires, dont un président, nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Au 31 mars 2013, quatre commissaires sont en poste. Il s'agit de M. Michel Lauzière, président, de Mme Céline Durand ainsi que de MM. John Keyes et Richard Pigeon. Vingt-deux personnes³ secondent les membres de la Commission dans leurs tâches. L'organigramme se retrouve à l'annexe I.

Approche et processus d'évaluation

Approche privilégiée

La Commission a situé l'ensemble de ses travaux dans une perspective de soutien aux collèges, de collaboration et de respect de leur culture, tout en préservant l'autonomie nécessaire à l'accomplissement de son propre mandat. Afin de réaliser des évaluations efficaces et utiles, la Commission a choisi d'associer étroitement les collèges et leur personnel à l'identification des problèmes et à la recherche des solutions. D'entrée de jeu, elle a opté pour une stratégie visant essentiellement à rendre les collèges de plus en plus autonomes en vue d'assurer pleinement la réalisation de leur mission.

Création de comités consultatifs

En vertu de sa loi constitutive (articles 15 et 19 à 21), la Commission peut former des comités consultatifs de même que déterminer leurs attributions et leurs règles de fonctionnement⁴.

La Commission crée un comité consultatif pour chacune de ses opérations d'évaluation et elle en nomme les membres après consultation des organismes éducatifs et socioéconomiques concernés. Chaque comité, dont le nombre de membres peut varier, est formé de personnes provenant des milieux de l'enseignement, d'organismes socioprofessionnels et des milieux de travail intéressés à l'évaluation en question. Un commissaire en assure la présidence et un membre du personnel de la Commission est responsable de la coordination des travaux.

3. Vingt personnes en poste et deux autres en prêt de service.

4. L'annexe II présente les comités consultatifs actifs en 2012-2013, page 60.

La Commission confie à ces comités le mandat de l'assister dans l'identification de la problématique et des enjeux de l'opération ainsi que dans l'élaboration des documents qui serviront à l'évaluation. Elle leur demande également de contribuer à l'analyse des rapports d'autoévaluation, de participer, lorsque c'est le cas, à la visite des établissements et de vérifier les constats et les analyses qui serviront de base au jugement de la Commission.

Appel à des experts externes

En vertu de l'article 15 de sa loi constitutive, la Commission peut s'adjoindre des experts pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions. Elle fait appel à de telles personnes pour la composition de chaque comité de visite des établissements⁵.

Un comité de visite est habituellement composé de trois experts reconnus pour leur compétence dans l'enseignement collégial ou dans le domaine de connaissances lié à une opération d'évaluation. Il est présidé par un commissaire et un agent de recherche de la Commission en assume le secrétariat. Par leur contribution aux activités reliées aux visites, la Commission s'attend à ce que les experts l'aident à déterminer les forces et les faiblesses qui ressortent de l'évaluation à laquelle ils ont participé. Elle souhaite obtenir leur opinion sur la performance de l'établissement au regard de chacun des critères d'évaluation et, par la suite, sur le jugement d'ensemble.

Processus basé sur l'autoévaluation des établissements

La Commission a adopté un processus d'évaluation connu et largement pratiqué en enseignement supérieur, au Canada et à l'étranger. Ce processus s'applique autant à l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges, à l'évaluation institutionnelle, à l'évaluation de programmes d'études qu'à l'évaluation de l'efficacité de l'un ou l'autre des mécanismes d'assurance qualité des collèges, c'est-à-dire les politiques institutionnelles (programmes et apprentissages) ainsi que les plans de réussite et les plans stratégiques. Les opérations qu'elle mène à cet effet dans les collèges s'appuient d'abord sur une autoévaluation réalisée par l'établissement en fonction des critères qu'elle a établis. Un comité de visite composé d'experts externes et de membres de la Commission examine ensuite le rapport d'autoévaluation, effectue une visite à l'établissement et propose une analyse de la situation observée. La Commission porte un jugement sur les objets évalués et, le cas échéant, formule des avis au collège dans une version préliminaire du rapport qu'il est invité à commenter. Les réactions du collège sont prises en compte au moment de l'élaboration de la version définitive du rapport d'évaluation.

Lorsque des améliorations sont requises, la Commission demande aux collèges de rendre compte des actions posées. Elle donne à cette fin un délai suffisant pour apporter les améliorations recommandées. Quand des lacunes graves sont relevées, elle n'hésite pas à exiger d'un collège une seconde autoévaluation et à le visiter de nouveau pour vérifier si les améliorations apportées permettent de redresser la situation observée.

5. La liste des experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2012-2013 se retrouve à l'annexe II, page 61.

Processus basé sur une analyse documentaire : évaluation du texte des politiques et des plans

La Commission s'est dotée de cadres de référence et de divers outils d'analyse adaptés aux documents officiels que les collèges sont tenus de lui transmettre pour évaluation, à savoir les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et celles relatives aux programmes, les plans de réussite ainsi que les plans stratégiques. Cet examen repose sur une base documentaire et ne comprend pas de visite aux établissements.

Lors de l'évaluation du texte d'une politique d'évaluation des apprentissages, la Commission détermine si la politique est à même d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants et si elle permet au collège d'en témoigner. Lorsqu'elle évalue la politique relative aux programmes, la Commission vérifie si elle contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion des programmes d'études.

L'évaluation du plan de réussite des collèges privés subventionnés est réalisée au fur et à mesure de leur transmission par les collèges. Depuis juillet 2004, les plans de réussite des cégeps sont habituellement évalués au même moment que leurs plans stratégiques puisque les premiers sont désormais intégrés aux seconds. Lorsqu'elle évalue un plan de réussite, la Commission examine son efficacité potentielle et, dans le cas du plan stratégique, elle vérifie la conformité du plan aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29). Elle examine aussi l'efficacité potentielle du plan, incluant celle du plan de réussite.

Diffusion des rapports d'évaluation

En vertu de sa Loi, tous les rapports d'évaluation sont transmis aux collèges concernés ainsi qu'au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. La Commission en assure également la diffusion publique sur son site Internet et à toute personne qui en fait la demande. À la fin de chaque opération d'évaluation, elle publie un rapport synthèse présentant ses principaux constats et le rend public.

Chapitre 2

Résultats

Faits saillants 2012-2013

Au printemps 2012, la Commission a procédé à l'examen critique de la mise en œuvre de son *Plan stratégique 2007-2011* – prolongé jusqu'en juin 2012⁶ – et elle a présenté, dans son *Rapport annuel de gestion 2011-2012*, les résultats obtenus au terme du plan pour chacun des objectifs stratégiques. Parallèlement, elle a amorcé l'élaboration d'un projet de plan couvrant les années 2012-2017 qu'elle a déposé aux instances gouvernementales appropriées au début de l'année 2013. Ce plan est en voie d'être approuvé par le gouvernement.

Conformément à sa Loi⁷, la Commission a fait le bilan annuel de ses activités en juin 2012, et dans la foulée des résultats de l'examen de son premier plan stratégique, elle a ensuite déterminé et inscrit à son plan de travail annuel les orientations et les objectifs qu'elle souhaitait atteindre au cours de l'année 2012-2013. Ces objectifs découlent en partie du premier plan stratégique et s'inspirent des intentions de la Commission dans le choix des objectifs qu'elle a retenus dans son projet de planification stratégique pour les prochaines années. Le plan de travail 2012-2013 est donc la référence pour la présentation des résultats dans ce rapport annuel.

Orientations et objectifs spécifiques pour l'année 2012-2013

Dans le respect de son mandat et avec le souci de poursuivre les travaux déjà entrepris, la Commission a retenu six orientations pour l'année 2012-2013 dont l'une, la deuxième, s'inscrit dans la nécessité de faire un bilan des vingt ans d'opérations d'évaluation de la Commission pour en évaluer les effets et l'impact sur les collèges. Les orientations retenues sont les suivantes :

- réaliser une évaluation récurrente de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège;
- témoigner de l'effet des opérations de la Commission et de la mise en place de mécanismes d'évaluation sur l'implantation et le maintien d'une culture institutionnelle de l'évaluation;
- réaliser les évaluations qui permettent de garantir l'efficacité des composantes du système d'assurance qualité des collèges;
- contribuer au développement de pratiques d'amélioration continue dans les établissements du réseau collégial;
- faire reconnaître les pratiques de la Commission à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur;
- témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial.

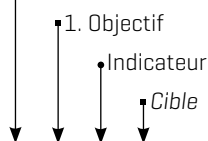
À ces orientations se greffent treize objectifs annuels dont les résultats obtenus sont présentés dans ce chapitre.

6. Pour faciliter la lecture, il s'agira du *Plan stratégique 2007-2012* pour la suite du texte.

7. L'article 22 de sa loi constitutive stipule que la Commission fait annuellement un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin.

Sommaire des résultats liés aux objectifs de la planification pour l'année 2012-2013⁸

Orientation



Résultat au
14 juin 2013

Page

Réaliser une évaluation récurrente de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège.

1. Compléter les travaux liés à la définition du cadre général de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges. • Avoir établi les bases conceptuelles et opérationnelles de l'opération. <i>Automne 2012.</i>	Objectif annuel atteint.	23
2. Élaborer un référentiel pour mener l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges. • Production d'un document de référence qui précise les orientations de l'opération et le cadre de référence. <i>Printemps 2013.</i>	Objectif annuel atteint.	24
3. S'assurer de la formation du personnel de la Commission à l'opération récurrente de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité pour la réalisation de cette opération. • Formation du personnel. <i>En continu.</i>	Objectif annuel atteint.	24
4. S'assurer de bien informer les collèges, de les encadrer et de les soutenir adéquatement. • Tournée des collèges et réponse à leurs demandes ponctuelles. <i>Automne 2016.</i>	Objectif annuel atteint.	25
5. Mettre en œuvre la phase de validation de l'opération. • Sélection de quatre collèges volontaires pour participer à la phase de validation. <i>Automne 2012.</i>	Objectif annuel atteint.	26

Témoigner de l'effet des opérations de la Commission et de la mise en place de mécanismes d'évaluation sur l'implantation et le maintien d'une culture institutionnelle de l'évaluation.

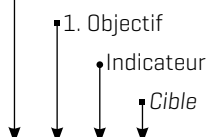
6. Après vingt ans d'opérations menées par la Commission, faire le point sur l'état du développement de la culture de l'évaluation dans les établissements. • Visite des établissements d'enseignement collégial. <i>Automne 2013.</i>	Objectif annuel atteint.	27
--	--------------------------	----

Réaliser les évaluations qui permettent de garantir l'efficacité des composantes du système d'assurance qualité des collèges.

7. Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les collèges visés. • Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [PIEA] et des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [PIEP]. <i>En continu.</i>	Objectif annuel atteint.	29
• Évaluation des plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics. <i>En continu.</i>	Objectif annuel atteint.	30
• Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés. <i>En continu.</i>	Objectif annuel atteint.	30

8. Contrairement à la section consacrée aux ressources où les résultats présentés se réfèrent à l'exercice financier (1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013), ceux reliés aux activités de la Commission se réfèrent à l'année scolaire, conformément à sa Loi (1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013).

Orientation

Résultat au
14 juin 2013

Page

8. Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les collèges visés		
Évaluation de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [PIEP] jumelée à l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés. <i>Automne 2012 : 2 visites.</i> <i>Hiver 2013 : selon le nombre de rapports reçus et les autres visites.</i>	Objectif annuel atteint.	31
Évaluation de l'efficacité des plans de réussite et des plans stratégiques. <i>Au moins 11 visites, selon le nombre de rapports reçus.</i>	Objectif annuel atteint.	32
Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [PIEA]. <i>1 visite.</i>	Objectif annuel atteint.	33

Contribuer au développement de pratiques d'amélioration continue dans les établissements du réseau collégial

9. Supporter les collèges dans la mise en place d'un mécanisme de suivi permanent de la mise en œuvre des composantes de leur système d'assurance qualité.		
Publication d'un document de référence pour l'élaboration d'un système d'information adapté. <i>Automne 2013.</i>	Indicateur retiré à l'automne 2012.	34
10. S'assurer que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission.		
Poursuite de l'opération de traitement intégré des suivis auprès des collèges. <i>En continu.</i>	Objectif annuel atteint aux trois quarts.	35

Faire reconnaître les pratiques de la Commission à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur

11. Être reconnue comme un organisme d'assurance qualité ayant des pratiques comparables à celles des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur.		
Dépôt d'une demande à l'INQAAHE⁹ afin de faire reconnaître la Commission comme un organisme ayant de bonnes pratiques. <i>Automne 2012.</i>	Objectif annuel atteint à l'hiver 2013.	37
Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts internationaux. <i>Automne 2012.</i>	Objectif annuel atteint à l'hiver 2013.	38
12. Réaliser des activités avec des agences d'assurance qualité œuvrant en enseignement supérieur.		
Réalisation d'une mission en Ontario. <i>Été 2012.</i>	Objectif annuel atteint.	39
Réalisation d'une autre mission. <i>Hiver 2013.</i>	Objectif annuel atteint en partie.	39

Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial.

13. S'assurer que tous les publics visés sont régulièrement informés des travaux de la Commission et de ses opérations avec les collèges.		
Élaboration d'une stratégie de communication. <i>Hiver 2013.</i>	Objectif annuel atteint.	40
Amorce de la production d'un document synthèse des opérations de la Commission depuis sa création. <i>Pas de cible fixée.</i>	Objectif annuel atteint en partie.	42

9. International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education.

Résultats détaillés à propos des objectifs pour l'année 2012-2013

La Commission n'a pas précisé d'axes d'intervention dans son plan de travail 2012-2013. Il est cependant possible de relier les objectifs retenus aux quatre axes que la Commission privilégie dans ses interventions : l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges et de ses composantes, l'impact de ses travaux sur les collèges, la reconnaissance des pratiques de la Commission et enfin, la crédibilité de son témoignage. Ces axes d'intervention ne sont toutefois pas mis de l'avant dans la présente reddition de compte.

Première orientation

Réaliser une évaluation récurrente de l'efficacité du système d'assurance qualité de chaque collège

Tableau synthèse

	Indicateurs	Cibles	Résultats
Objectif 1 Compléter les travaux liés à la définition du cadre général de l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges.	Avoir établi les bases conceptuelles et opérationnelles de l'opération.	Automne 2012.	Projet de document de référence adopté en janvier 2013.
Objectif 2 Élaborer un référentiel pour mener l'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité des collèges.	Production d'un document de référence qui précise les orientations de l'opération et le cadre de référence.	Printemps 2013.	Document de référence adopté en mars et rendu public en mai 2013.
Objectif 3 S'assurer de la formation du personnel de la Commission à l'opération récurrente d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité pour la réalisation de cette opération.	Formation du personnel.	En continu.	Rencontres d'information, mandats de recherche liés à l'opération, participation aux journées de formation offertes aux collèges.
Objectif 4 S'assurer de bien informer les collèges, de les encadrer et de les soutenir adéquatement.	Tournée des collèges et réponse à leurs demandes ponctuelles.	Automne 2016.	L'objectif annuel prévoyait la visite des deux premières vagues de collèges. Tel que prévu pour l'hiver 2013, les neuf premiers collèges ont eu leur séance de formation en avril et en mai 2013.
Objectif 5 Mettre en œuvre la phase de validation de l'opération.	Sélection de quatre collèges volontaires pour participer à la validation.	Automne 2012.	Collèges sélectionnés à l'automne 2012.

Dans son *Plan stratégique 2007-2012*, la Commission annonçait son intention de définir une nouvelle opération dont la réalisation à intervalles réguliers permettrait d'évaluer l'efficacité du système d'assurance qualité mis en place par chaque établissement, selon ses particularités propres. Elle souhaitait ainsi orienter résolument ses travaux vers la prise en charge, par les collèges eux-mêmes, de l'assurance qualité sous l'angle des modalités et dispositifs qu'ils ont mis en place.

Dans le contexte de l'enseignement collégial québécois, un système d'assurance qualité est l'organisation structurée et dynamique des différents mécanismes d'assurance qualité, incluant un système d'information, mis en place par un établissement en vue d'assurer l'amélioration continue de la qualité et d'en témoigner. Les mécanismes retenus sont en lien avec le mandat de la Commission : il s'agit des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études et de l'évaluation des apprentissages pour l'ensemble des établissements, des mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique pour les cégeps ainsi que des mécanismes assurant la planification liée à la réussite pour les cégeps et collèges privés subventionnés concernés.

Depuis 2011, la Commission a mené un certain nombre d'actions en vue de la guider dans la définition et la préparation de cette opération qui, tout en s'inscrivant dans la poursuite de son mandat, se devait d'être adaptée à l'évolution du savoir-faire des collèges en évaluation et aux tendances internationales de l'assurance qualité en enseignement supérieur. Après avoir consulté ses partenaires du réseau collégial, elle a mis sur pied un comité de travail mixte composé de représentants des collèges publics, privés subventionnés et privés non subventionnés afin de discuter du cadre général de l'opération et de favoriser une compréhension commune des bases conceptuelles et opérationnelles qui lui seraient associées. Elle a aussi effectué des missions en Europe et en Ontario auprès d'agences d'assurance qualité et d'établissements évalués par ces dernières afin d'examiner le fonctionnement de ces agences et de recueillir les commentaires de ces établissements. La Commission a procédé ensuite à un examen comparatif approfondi de ses propres pratiques et de celles d'agences d'évaluation reconnues en enseignement supérieur, dont les agences rencontrées lors des missions précitées¹⁰.

La définition du cadre général de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges

La Commission a poursuivi les travaux amorcés au cours de l'année 2011-2012 concernant la précision du cadre général de l'opération. Les actions mentionnées précédemment et les travaux réalisés au cours de l'année ont permis à la Commission d'approfondir les concepts et les pratiques d'évaluation d'agences d'assurance qualité en enseignement supérieur jouant un rôle similaire au sien, de s'inspirer des grandes tendances internationales observées et de les ajuster au contexte de l'enseignement collégial québécois.

Résultats 2012-2013

Le comité de travail mis sur pied pour contribuer à l'élaboration de l'opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges s'est réuni à deux reprises durant l'année et les thèmes suivants ont fait partie des échanges lors de ces rencontres : un retour sur les balises générales de l'opération examinées auparavant, l'examen des critères d'évaluation à privilégier, l'établissement d'un échéancier et le choix des modes de soutien à offrir aux établissements, la composition du comité consultatif, la précision des attentes de la Commission (rapport d'autoévaluation) et enfin, le rôle et la nature du système d'information institutionnel de chaque collège. Le comité a mis fin à ses activités le 29 octobre 2012.

10. Voir la partie consacrée à la reconnaissance des pratiques de la Commission présentée à la page 37 du rapport.

Afin de l'appuyer dans ses travaux d'élaboration et de mise en œuvre de l'opération, la Commission a ensuite procédé, en décembre 2012, à la création d'un comité consultatif composé de dix-huit personnes provenant des milieux collégial et universitaire ainsi que de divers milieux en lien avec les établissements d'enseignement collégial ou avec l'objet d'évaluation de cette opération. La Commission lui a confié un mandat en quatre volets qui, à certains égards, diffère sensiblement de celui qu'elle a l'habitude de confier à de tels comités¹¹. Dans le cadre de cette opération, le comité consultatif portera un regard critique sur le document de référence de l'opération ainsi que sur les outils développés pour mener les évaluations, il agira également à titre d'expert lors des visites de la phase de validation et enfin, il participera au bilan critique de cette phase. Le comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'année et s'est acquitté ainsi du premier volet de son mandat portant sur l'analyse critique du document de référence.

L'élaboration du document de référence de l'opération

Résultats 2012-2013

En soutien à l'élaboration du document de référence, des équipes de travail internes ont procédé, au cours de l'automne 2012, à l'analyse de différents documents produits par des agences d'évaluation, notamment des référentiels, des guides et des rapports d'évaluation. L'une des équipes s'est penchée plus particulièrement sur l'élaboration du modèle de rapport d'autoévaluation que les collèges auront à produire. Ces travaux et ceux résultant des rencontres du comité de travail mixte dont il a été question précédemment ont alimenté l'équipe chargée de la préparation du projet de document de référence. Cette dernière s'est réunie à une quinzaine de reprises et le projet de document issu de ces travaux a été adopté en janvier 2013. Le document a fait l'objet d'une consultation du personnel professionnel de la Commission, du comité consultatif et d'experts internationaux¹². Adopté à la fin du mois de mars 2013, il a été rendu public le 2 mai suivant sous le titre *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*¹³.

Le document de référence¹⁴ présente l'ensemble des informations utiles aux établissements pour réaliser l'évaluation de l'efficacité de leur système d'assurance qualité. Il situe d'abord le contexte de l'assurance qualité en enseignement collégial au Québec et décrit l'opération d'évaluation comme telle en précisant les enjeux, la finalité, les fondements conceptuels et l'approche d'évaluation retenue. Il traite ensuite de l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et définit le système, les attentes quant à la démarche d'autoévaluation des collèges, les critères retenus ainsi que les jugements de la Commission. Enfin, la Commission y précise les différentes étapes du processus d'audit. Outre le cadre législatif, la Commission présente notamment en annexe le modèle de rapport d'autoévaluation à produire par les collèges.

Une nouvelle approche d'évaluation : la nécessaire formation du personnel

En optant pour un processus systémique et cyclique mis en œuvre dans chaque collège sur une période de cinq ans, la Commission inscrit la poursuite de ses travaux dans une approche plus globale. En effet, initialement axée sur chaque mécanisme d'un système (politiques et plans) et sur l'efficacité de leur mise en œuvre ainsi que sur la qualité des programmes d'études, la

11. Le mandat habituellement confié aux membres des comités consultatifs est présenté à la page 16.

12. Voir la partie sur la reconnaissance des pratiques de la Commission à la page 37.

13. Voir la partie sur la diffusion régulière de l'information auprès des publics cibles à la page 40.

14. http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/publications/document_orientation.htm.

nouvelle approche qui prend la forme d'un audit permet d'examiner l'efficacité du système d'assurance qualité comme tel. Ces changements entraînent inévitablement des modifications aux méthodes de travail habituelles de la Commission. C'est pourquoi elle a accordé une attention particulière à la formation continue du personnel professionnel directement affecté aux travaux d'évaluation.

Résultats 2012-2013

Dès le départ, la Commission a tenu à associer les professionnels aux différentes étapes de l'élaboration de la nouvelle approche pour qu'ils se familiarisent notamment avec les grandes balises de l'opération, les concepts et le processus d'audit, au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Différentes rencontres ont eu lieu au cours de l'année à cet effet. De plus, comme il en a été fait mention précédemment, des activités de recherche leur ont été confiées et ils ont été invités à commenter le projet de document de référence. Enfin, dans le cadre des journées de formation offertes aux collègues pour qu'ils puissent s'approprier la nouvelle approche¹⁵, chacune des personnes visées a assisté à l'une des neuf rencontres réalisées au printemps 2013.

L'information, l'encadrement et le soutien offerts aux collègues

L'approche retenue par la Commission diffère autant dans la démarche comme telle que dans l'objet d'évaluation. En effet, l'audit évalue l'efficacité du système d'assurance qualité des collègues à partir de critères convenus et prédéfinis et s'inscrit dans un processus systémique et cyclique mis en œuvre selon une périodicité connue. Jusqu'à maintenant et à quelques exceptions près, les opérations de la Commission portaient sur un seul objet d'évaluation à la fois¹⁶. À l'aide de critères définis en fonction de l'objet, les collègues étaient alors invités à autoévaluer un programme ou l'application d'un mécanisme (politique ou plan) et la Commission portait un jugement sur la qualité de l'un ou sur l'efficacité de l'autre. Il revient maintenant aux collègues de faire la preuve que leurs mécanismes sont efficaces et qu'ils garantissent la qualité. Pour sa part, la Commission examinera l'efficacité du système d'assurance qualité et évaluera dans quelle mesure les différents éléments qui le composent assurent la qualité de l'enseignement collégial et son amélioration continue. À l'exception de l'étape d'un bilan annuel des visites, le cycle d'audit comprend les mêmes étapes que les opérations antérieures, dont une démarche d'autoévaluation menée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation par la Commission, le suivi de l'évaluation et un bilan synthèse du cycle d'audit¹⁷.

Résultats 2012-2013

Pour les collègues, la mise en œuvre de l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité impose un changement majeur dans leur pratique d'évaluation et cela demande que la Commission accorde une attention particulière à leurs besoins. C'est pourquoi elle a décidé d'offrir un accompagnement individualisé aux 98 établissements visés par l'opération.

15. Voir le point suivant consacré à l'information, l'encadrement et le soutien accordé aux collègues.

16. L'opération portant sur l'efficacité de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes en cours dans les établissements privés non subventionnés inclut une évaluation de programme et à l'inverse, l'évaluation de programmes réalisée en 2005-2008 comportait, pour certains collègues, l'évaluation de l'efficacité de leur politique.

17. Voir la présentation des étapes du cycle d'audit à l'annexe III à la page 64.

La Commission a tenu diverses rencontres afin d'informer les collèges et les organisations qui les représentent sur ses orientations concernant cet audit de qualité. Lors du lancement de l'opération¹⁸, elle a indiqué à chaque établissement à quel moment auront lieu la formation individuelle d'appropriation de l'opération et la visite d'audit¹⁹ au cours du premier cycle s'échelonnant de l'hiver 2013 à l'hiver 2018. Les 98 collèges visés ont chacun en main leur propre calendrier de visite qui comprend, en séquence, la session à laquelle auront lieu les visites de formation et d'audit au cours du cycle, le moment du dépôt de leur rapport d'autoévaluation et celui de la transmission de la version préliminaire du rapport d'évaluation de la Commission. Ainsi, à l'exclusion de la phase de validation, le calendrier du premier cycle comprend huit vagues d'audit, c'est-à-dire deux vagues par année.

Au cours de l'hiver 2013, le commissaire et la coordonnatrice responsables de l'opération ont développé le matériel didactique destiné aux formations individualisées des collèges. Entre le 3 avril et le 27 mai 2013, neuf collèges ont reçu leur formation, les quatre collèges de la phase de validation²⁰ et les cinq collèges de la vague suivante. Ces rencontres d'une journée chacune ont pour objectifs premiers de favoriser la compréhension et le cadre de la nouvelle approche d'évaluation et de s'assurer que les collèges saisissent bien les intentions de la Commission. À la suite des formations offertes, il a été convenu de permettre aux collèges de la phase de validation de déposer leurs rapports d'autoévaluation jusqu'à la fin du mois de juin 2014. En conséquence, les visites d'audit ont été déplacées, dans ce cas-ci du mois de mai au mois de septembre 2014.

La mise en œuvre de la phase de validation

La Commission a décidé de procéder d'abord à une phase de validation auprès de quatre collèges afin d'être en mesure d'apporter, le cas échéant, les ajustements jugés nécessaires avant que chacun des collèges procède à l'autoévaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité selon l'échéancier retenu.

Résultats 2012-2013

À l'automne 2012, la Commission a sélectionné, sur une base volontaire, les quatre collèges faisant partie de cette phase de validation : trois cégeps et un collège privé subventionné. À une exception près, ils ont tous terminé les opérations d'évaluation antérieures auxquelles ils ont participé. Ces collèges ont reçu la formation donnée par la Commission²¹ et ils ont amorcé leur processus d'autoévaluation.

18. Voir la partie sur la diffusion régulière de l'information auprès des publics cibles à la page 40.

19. Voir la présentation du calendrier général des visites du premier cycle d'audit à l'annexe IV à la page 66.

20. Voir le point suivant sur la mise en œuvre de la phase de validation.

21. Voir le point précédent sur l'information, l'encadrement et le soutien offerts aux collèges.

*Deuxième orientation***Témoigner de l'effet des opérations de la Commission et de la mise en place de mécanismes d'évaluation sur l'implantation et le maintien d'une culture institutionnelle de l'évaluation****Tableau synthèse**


	Indicateur	Cible	Résultats
Objectif 6			
Après vingt ans d'opérations menées par la Commission, faire le point sur l'état du développement de la culture de l'évaluation dans les établissements.	Visite des établissements d'enseignement collégial.	Automne 2013.	49 établissements rencontrés (50 %) au 14 juin 2013.

L'état du développement d'une culture institutionnelle de l'évaluation

Après vingt ans d'activités d'évaluation soutenues dans les collèges et à l'aube de la mise en œuvre du nouvel exercice consacré à l'évaluation du système d'assurance qualité des établissements d'enseignement collégial, la Commission a souhaité faire le point sur l'état de développement de la culture de l'évaluation dans chacun d'entre eux. Plus particulièrement, elle a voulu offrir à chaque collège l'occasion de dresser un portrait institutionnel de l'impact des opérations de la Commission sur l'évolution de l'expertise du collège en matière d'évaluation et faire un état de situation de l'ensemble des mécanismes, incluant leur cycle d'application, qu'il a mis en place pour assurer la qualité continue de la formation. Les informations recueillies lors de ces rencontres permettent à la Commission de mieux cerner la situation qui prévaut dans chaque collège, de planifier de façon plus adéquate l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité et, surtout, d'adapter à chaque collège le soutien et l'encadrement nécessaire à la mise en place de cette opération. Au terme de l'exercice, la Commission devrait être en mesure de témoigner de l'impact des travaux qu'elle a menés depuis vingt ans dans les collèges.

Résultats 2012-2013

À l'automne 2012, la Commission a informé les 98 établissements concernés des objectifs de la tournée qu'elle entreprenait et elle a sollicité la collaboration de chacun afin d'établir un calendrier de visites s'échelonnant de décembre 2012 jusqu'à la fin de l'automne 2013. Pour faciliter les échanges et s'assurer de recueillir un portrait juste du développement de l'expertise en évaluation et de sa contribution à l'évolution de la culture d'évaluation dans chaque établissement, la Commission a élaboré et diffusé, en novembre 2012, un document présentant l'information utile sur les objectifs et le déroulement des rencontres ainsi qu'un bref portrait des opérations qu'elle a menées dans les collèges depuis 1993²². Toutes les visites, d'une demi-journée, ont été faites par le président de la Commission accompagné de l'une ou l'autre des deux agentes de recherche dédiées à ce dossier. Le commissaire et la coordonnatrice responsables de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité ont également participé aux visites des collèges faisant partie de la phase de validation de cette opération. Au 14 juin 2013, la moitié des visites ont été réalisées (49/98) et environ 300 personnes rencontrées.

22. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges québécois – État de situation*, Québec, novembre 2012, 17 p.

*Troisième orientation***Réaliser les évaluations qui permettent de garantir l'efficacité des composantes du système d'assurance qualité des collèges****Tableau synthèse**

	Indicateurs	Cibles	Résultats
Objectif 7 Évaluer l'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les collèges visés.	Évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [PIEA] et des politiques institutionnelles d'évaluation de programme [PIEP].	En continu.	22 PIEA évaluées dont 16 des 17 reçues durant l'année. 11 PIEP évaluées dont les 8 reçues dans l'année.
	Évaluation des plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics.	En continu.	12 documents évalués dont 10 des 13 reçus durant l'année.
	Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés.	En continu.	3 documents évalués dont 3 des 4 reçus dans l'année.
Objectif 8 Compléter l'évaluation de l'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les collèges visés.	Évaluation de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation de programme [PIEP] jumelée à l'évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés.	Automne 2012 : 2 visites. Hiver 2013 : selon le nombre de rapports reçus et les autres visites.	3 rapports d'autoévaluation reçus. 4 visites effectuées. 10 rapports adoptés par la Commission.
	Évaluation de l'efficacité des plans de réussite et des plans stratégiques.	Au moins 11 visites, selon le nombre de rapports reçus.	11 rapports d'autoévaluation reçus. 19 visites effectuées. 47 rapports adoptés par la Commission.
	Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [PIEA].	1 visite.	1 visite effectuée. 8 rapports adoptés par la Commission.

La Commission doit s'assurer que les composantes du système d'assurance qualité sont conformes aux obligations réglementaires et contiennent les éléments essentiels pour garantir que chacune atteint ses objectifs. Elle doit également s'assurer que l'application faite par les collèges de ces différentes composantes est efficace et qu'elle leur permet de réaliser des évaluations utiles qui garantissent l'amélioration continue de la qualité.

La procédure retenue pour examiner l'efficacité potentielle de ces documents officiels, les obligations des collèges à l'égard des recommandations de la Commission et la manière dont les résultats sont rendus publics sont connues de tous les établissements. Ces pratiques sont d'ailleurs présentées brièvement à la page 18 du présent rapport.

L'efficacité potentielle des composantes d'assurance qualité des collèges

Les quatre composantes d'assurance qualité évaluées par la Commission sont les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) et celles des programmes (PIEP) de tous les établissements du réseau collégial, les plans stratégiques des cégeps ainsi que les plans de réussite des cégeps et des collèges privés subventionnés concernés.

Les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages et les politiques institutionnelles d'évaluation des programmes

En vertu des articles 24 et 25 du Règlement sur le régime des études collégiales, chaque établissement doit adopter une PIEA et une PIEP et transmettre les diverses versions de ces politiques à la Commission pour évaluation.

Mécanisme interne d'assurance qualité qui permet d'assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages, la PIEA est un engagement public du collège à assumer sa responsabilité d'évaluer de façon juste et équitable les apprentissages de ses étudiants et d'en témoigner. La Commission évalue le contenu de la politique et vérifie si elle répond aux exigences du Règlement et aux critères d'évaluation de la Commission. Une politique répondant à ces exigences et ces normes est jugée entièrement satisfaisante.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) est le mécanisme interne prévu pour assurer la qualité de la formation dans les collèges. Composante essentielle du système d'assurance qualité de chaque collège, cette politique décrit de quelle manière il assume sa responsabilité d'évaluer ses programmes et d'en témoigner. Une PIEP est jugée entièrement satisfaisante lorsqu'elle comprend les composantes et les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Résultats 2012-2013

Durant l'année, la Commission a reçu 17 PIEA dont une politique de première génération provenant d'un collège récemment créé. À l'exception d'une politique transmise tardivement, les 16 autres politiques reçues ont été évaluées. Au total, la Commission a examiné 22 politiques²³ et elle a adopté et transmis les rapports d'évaluation aux collèges concernés. Dans 20 cas, la Commission a jugé que la politique était satisfaisante ou entièrement satisfaisante, incluant un collège ayant révisé sa politique déclarée insatisfaisante auparavant dans l'année. Un autre collège a des suites à donner à une recommandation²⁴. Au 14 juin dernier, les 98 collèges visés par le mandat de la Commission ont une PIEA qu'elle a évaluée.

En 2012-2013, la Commission a reçu huit PIEP. Elle a examiné onze politiques – dont deux étant une première version. Toutes les politiques reçues au cours de l'année ont été évaluées. Au total, la Commission a transmis dix rapports d'évaluation aux collèges concernés. Dans sept cas, elle a jugé que la politique était satisfaisante ou entièrement satisfaisante. Au 14 juin 2012, six collèges n'ont pas encore transmis leur politique et une politique reçue – première version – est en cours d'évaluation²⁵.

23. La différence entre le nombre de documents reçus et évalués et le nombre de rapports transmis s'explique par le fait que des documents reçus ou évalués à la fin d'une année sont habituellement traités et transmis aux collèges au cours de l'année suivante.

24. Voir l'annexe VII, page 84.

25. Voir l'annexe VII, page 86.

Les plans stratégiques, incluant les plans de réussite, des collèges publics

En décembre 2002, le gouvernement obligeait les cégeps à se doter d'un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années et intégrant leur plan de réussite²⁶. En tenant compte de sa situation et des orientations stratégiques ministérielles, chaque cégep présente dans son plan l'ensemble des objectifs et des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour réaliser sa mission. En vertu de la Loi, ce plan doit être révisé annuellement et, le cas échéant, actualisé. Composante d'assurance qualité spécifique aux cégeps, le plan stratégique et son éventuelle actualisation doivent être transmis à la Commission pour évaluation. Cette dernière évalue les plans ou leur actualisation au fur et à mesure de leur transmission. Elle examine alors la conformité du plan à la Loi et son efficacité potentielle. Dans le cas d'un plan actualisé, la Commission l'évalue dans la mesure où des modifications importantes ont été apportées aux orientations et aux objectifs²⁷.

Résultats 2012-2013

En 2012-2013, la Commission a reçu douze documents relatifs aux plans stratégiques : quatre plans, cinq actualisations, deux suites et un plan de réussite révisé. Dix des documents reçus au cours de l'année ont été évalués. Au total, la Commission a évalué douze documents et elle a transmis quatorze rapports d'évaluation aux cégeps concernés. Dans près de 80 % des cas (11/14), elle a jugé que les plans ou les modifications qui leur étaient apportées étaient conformes aux dispositions de la Loi et potentiellement efficaces. Un plan a été jugé partiellement conforme et deux autres ne comprennent pas tous les éléments susceptibles d'en assurer l'efficacité potentielle²⁸.

Les plans de réussite des collèges privés subventionnés concernés

Dans son plan de réussite – partie intégrante de son système d'assurance qualité –, chaque collège indique comment il entend assumer sa responsabilité d'améliorer la réussite scolaire et le taux de diplomation de ses étudiants, et en témoigner.

Les collèges privés subventionnés ne sont pas tenus d'adopter un plan de réussite. Toutefois, ils peuvent le faire pour bénéficier de l'aide financière accordée à l'intérieur d'une annexe budgétaire²⁹. Dans ces cas-là, la Commission évalue les plans qui lui sont transmis et elle se prononce alors sur la rigueur ainsi que sur l'efficacité potentielle du plan à permettre l'atteinte des objectifs déterminés et la prise en charge institutionnelle de la réussite des étudiants et étudiantes.

Résultats 2012-2013

Au cours de l'année, la Commission a reçu deux plans de réussite et deux actualisations de plans. Elle a évalué trois de ces documents – le quatrième ayant été reçu tardivement – et dans un cas, elle a jugé qu'il ne comprenait pas les éléments essentiels susceptibles d'assurer l'efficacité du plan de réussite. Elle a par ailleurs transmis six rapports d'évaluation aux collèges concernés, trois rapports ayant été adoptés à la fin de l'année 2011-2012³⁰.

26. Articles 16.1 et 16.2 de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* (L.R.Q., chapitre C-29).

27. La procédure retenue pour l'évaluation des plans stratégiques et des plans de réussite est présentée à la page 18 du présent rapport.

28. Voir l'annexe VI, page 71.

29. En vertu de l'annexe budgétaire 039 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial, les établissements qui déposent un plan de réussite au Ministère et à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial reçoivent un financement dédié à la mise en œuvre de ce plan.

30. Voir l'annexe VI, page 72.

L'efficacité des composantes d'assurance qualité prévues à la réglementation pour tous les collèges visés

En 2012-2013, la Commission a poursuivi quatre opérations d'évaluation inscrites au *Plan stratégique 2007-2012* et qui n'étaient pas encore complétées au terme de ce plan. Ces opérations touchent les quatre composantes d'assurance qualité décrites précédemment et visent, selon le cas, l'ensemble ou un groupe d'établissements, en fonction de leur statut et de la réglementation qui les concerne. Plus précisément, il s'agit ici d'évaluer l'efficacité de ces composantes ou mécanismes mis en place par les collèges concernés.

L'efficacité de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés

Outre l'obligation pour chaque collège de se doter d'une politique relative à l'évaluation des programmes, l'article 24 du Règlement sur le régime des études collégiales stipule également que le collège doit s'assurer de l'application de cette politique. Conformément à sa Loi, la Commission a le mandat d'en évaluer l'application, ce qui lui permet de porter un jugement sur la capacité du collège de réaliser une évaluation efficace en conformité avec la politique qu'il a lui-même élaborée. Cette opération touche uniquement les établissements privés non subventionnés qui, contrairement aux autres collèges, n'avaient pas encore été touchés par ce type d'évaluation.

Dans le cadre de cette opération, les collèges doivent évaluer en profondeur un de leurs programmes en appliquant leur PIEP en plus d'évaluer la conformité de cette application et son efficacité. Le rapport d'autoévaluation de chaque collège doit porter sur les deux volets de l'opération, à savoir la présentation du programme évalué et des résultats complets de l'exercice ainsi que la description de la démarche suivie pour réaliser l'autoévaluation de l'application de la politique et l'appréciation qui en est faite.

Résultats 2012-2013

Tout au long de cet exercice, un effort particulier a dû être consacré au soutien à apporter aux établissements n'ayant pas encore une PIEP, préalable essentiel à l'examen de l'efficacité de ladite politique. Au départ³¹, 50 % d'entre eux n'avaient pas de PIEP et en juin 2013, il en reste deux sur les 21 établissements visés. Cette situation a retardé le déroulement de l'opération et la réalisation des activités prévues. Enfin, treize collèges n'ont pas encore transmis leur rapport d'autoévaluation en juin 2013³².

Dans sa planification pour l'année 2012-2013, la Commission avait envisagé d'effectuer un minimum de deux visites, la Commission ayant en main les rapports d'autoévaluation de ces collèges. Cinq autres collèges ont transmis leur rapport d'autoévaluation au cours de l'année dont deux à la fin du mois de mai. La Commission a ainsi pu effectuer quatre visites d'établissements de deux jours chacune. Elle a adopté dix rapports d'évaluation (six dans leur version préliminaire et quatre rapports définitifs) et elle en a transmis la moitié (quatre dans leur version préliminaire et un rapport définitif) aux collèges concernés.

31. Lors de l'élaboration du *Plan stratégique 2007-2012*.

32. Voir l'annexe VII à la page 73.

Par ailleurs, une quarantaine de personnes ayant accepté d'agir à titre d'experts lors des visites d'établissements reliées à cette opération ont participé à l'une ou l'autre des trois séances de formation organisées à cet effet. Comme c'est le cas pour toutes les évaluations que la Commission mène, la formation offerte porte sur l'appropriation du rôle d'expert et de membre d'un comité de visite. Enfin, le comité consultatif dédié à cette opération s'est réuni une fois pour examiner quatre rapports d'évaluation.

L'efficacité des plans de réussite et des plans stratégiques

L'évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés et celle de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps s'inscrivent dans la continuité des travaux que la Commission a réalisés relativement à ces plans depuis 2001³³.

Évaluer l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés permet à la Commission de faire le suivi des plans des 19 collèges visés et de les accompagner dans leurs processus d'amélioration continue de la qualité et de la crédibilité de l'enseignement collégial. La Commission évalue l'efficacité de ces plans en faisant état de l'atteinte des objectifs à travers la démonstration faite par le collège et en examinant dans quelle mesure l'élaboration du plan, sa mise en œuvre et les mécanismes de suivi contribuent à son efficacité. Elle se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue du prochain plan de réussite de chaque collège. Enfin, elle évalue également la qualité de la démarche retenue par chacun d'entre eux pour réaliser son autoévaluation.

Dans le cas des plans stratégiques des cégeps, cet exercice permet à la Commission d'effectuer le suivi de ces plans et d'accompagner les cégeps dans l'amélioration continue de leurs processus et de leurs outils stratégiques. La Commission examine l'efficacité de ces plans de la même manière qu'elle procède pour les plans de réussite et se prononce sur les points forts et sur les voies d'amélioration en vue de la prochaine planification stratégique du cégep. La démarche d'évaluation étant laissée au choix de chaque cégep, elle évalue aussi la qualité de celle adoptée par chacun d'entre eux.

Résultats 2012-2013

Durant l'année, la Commission a reçu cinq rapports d'autoévaluation de l'efficacité des plans de réussite et effectué six visites d'établissements de deux jours chacune. Elle a également adopté 18 rapports d'évaluation, dont la moitié dans leur version préliminaire, et elle a transmis 14 rapports aux établissements concernés (5 dans leur version préliminaire et 9 rapports définitifs). En 2012-2013, les membres du comité consultatif dédiés à cette opération et à celle sur les plans stratégiques ont examiné cinq projets de rapport. Enfin, tous les collèges ayant transmis leur rapport d'autoévaluation ont reçu la visite de la Commission et sept collèges n'ont pas encore transmis leur rapport.

En 2012-2013, six cégeps ont transmis leur rapport d'autoévaluation de l'efficacité de leur plan stratégique et cinq de ces collèges ont reçu la visite de la Commission durant l'année. Le dernier rapport ayant été transmis à la fin du mois de mars, la visite se déroulera à l'automne 2013. Au total, la Commission a effectué 13 visites de trois jours chacune. Elle a également adopté 29 rapports d'évaluation (15 dans leur version préliminaire et 14 rapports définitifs) et elle

33. Dans le cas des plans de réussite, il s'agit des trois opérations suivantes : évaluation des plans de réussite en 2001-2002, analyse de la mise en œuvre de ces plans en 2002-2003 et examen, en 2003-2004, du bilan que chaque collège a fait de son plan de réussite. Il est à noter que les cégeps ont également été touchés par ces trois opérations. Pour ce qui est des plans stratégiques que la Commission doit évaluer depuis 2004, il s'agit de l'évaluation de la conformité des plans stratégiques à la Loi et de leur efficacité potentielle, ainsi que la publication d'un premier rapport bilan en 2006.

a transmis 27 rapports aux établissements concernés (14 dans leur version préliminaire et 13 rapports définitifs). Les membres du comité consultatif ont examiné dix projets de rapport durant l'année et six personnes ont participé à une session de formation des experts. Enfin, cinq cégeps n'ont pas encore transmis leur rapport d'autoévaluation.

Dans sa planification annuelle, la Commission avait prévu au moins onze visites pour les deux opérations. Elle en a finalement effectué 19 et les comités de visite ont passé un total de 51 journées dans les établissements visités. Selon l'entente avec les collèges concernés, les dix derniers rapports d'autoévaluation (cinq pour chacune des opérations) sont attendus d'ici la fin de 2013³⁴.

L'efficacité de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Dans le cadre de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, la Commission évalue la conformité de l'application par chaque collège de sa politique en examinant plus particulièrement l'exercice des responsabilités ainsi que la mise en œuvre des modalités de reconnaissance des acquis. Elle évalue l'efficacité de la politique, sous l'angle de l'atteinte des objectifs de la politique, incluant ceux liés à la reconnaissance des acquis.

La Commission a déjà rendu public le rapport synthèse de cette opération³⁵ et fait état des principaux résultats dans le rapport annuel de gestion précédent. Elle y affirmait d'ailleurs que la très grande majorité des établissements appliquent leur politique de manière à assurer la qualité de l'évaluation des apprentissages.

Résultats 2012-2013

Durant l'année, la Commission a effectué la visite de deux jours prévue à sa planification annuelle. Elle a adopté huit rapports d'évaluation (un dans sa version préliminaire et sept rapports définitifs) et elle a transmis dix rapports (deux dans leur version préliminaire et huit rapports définitifs) aux collèges concernés. Cinq collèges n'ont pas encore transmis leur rapport d'autoévaluation³⁶.

34. Voir l'annexe VI aux pages 70 et 72.

35. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour une évaluation juste et équitable*, Québec, février 2012, 37 p.

36. Voir l'annexe VII à la page 82.

*Quatrième orientation***Contribuer au développement de pratiques d'amélioration continue dans les établissements du réseau collégial****Tableau synthèse**

	Indicateurs	Cibles	Résultats
Objectif 9			
Supporter les collèges dans la mise en place d'un mécanisme de suivi permanent de la mise en œuvre des composantes de leur système d'assurance qualité.	Publication d'un document de référence pour l'élaboration d'un système d'information adapté.	Automne 2013.	Indicateur retiré à l'automne 2012.
Objectif 10			
S'assurer que les collèges donnent des suites appropriées aux recommandations de la Commission.	Poursuite de l'opération de traitement intégré des suivis auprès des collèges.	En continu.	12 propositions de traitement des suivis élaborées par la Commission. 9 propositions transmises dont 6 lors de rencontres avec les collèges concernés. 3 plans institutionnels reçus et 3 rapports d'évaluation adoptés par la Commission. 15 rapports de suivis reçus et 26 rapports d'évaluation adoptés par la Commission.

La mise en place d'un mécanisme de suivi permanent de la mise en œuvre des composantes de leur système d'assurance qualité

Réaliser une autoévaluation crédible de l'efficacité de son système d'assurance qualité³⁷ requiert de chaque collège qu'il mette en place un système d'information lui permettant de suivre les résultats de l'application des composantes du système d'assurance qualité. La Commission entend supporter les établissements dans l'instauration d'un tel mécanisme de suivi qui, à son avis, demeure l'un des éléments clés de la réussite de l'autoévaluation par les collèges de l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Un document de référence pour l'élaboration d'un système d'information adapté*Résultats 2012-2013*

Au départ, la Commission avait l'intention de publier un document de référence pour soutenir les collèges dans l'élaboration de leur système d'information. Après avoir analysé la situation, elle a convenu qu'elle ne pouvait intervenir dans l'organisation de ce système puisqu'il appartenait à chaque collège de l'adapter selon ses pratiques institutionnelles. Elle a plutôt choisi de souligner, dans son document de référence sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité³⁸, l'importance et la nature d'un tel système qui, à ses yeux, se situe au cœur même de la gestion de la qualité et constitue la mémoire institutionnelle permettant à chaque collège

37. Voir l'orientation 1 consacrée à l'élaboration de cette opération à la page 22.

38. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, Québec, mars 2013, p.17.

de témoigner de l'efficacité de ses mécanismes d'assurance qualité. Elle a également choisi de sensibiliser les collèges à ce sujet lors des rencontres qu'elle effectue dans les collèges dans le cadre de la tournée présidentielle sur l'état du développement de la culture de l'évaluation et lors des sessions de formation consacrées à l'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité.

L'obligation de donner des suites appropriées aux recommandations de la Commission

L'obligation pour les collèges de donner des suites aux recommandations de la Commission fait partie du processus d'évaluation³⁹. Les délais accordés aux collèges peuvent cependant varier d'une opération d'évaluation à l'autre. Ainsi, dans la majorité des cas, un délai d'un an leur est accordé pour apporter les modifications demandées. Toutefois, le délai imparti aux collèges peut être modulé en fonction de l'ampleur des mesures à prendre pour apporter un suivi approprié aux recommandations. Dans le cadre de l'évaluation institutionnelle par exemple, la Commission a choisi de ne pas fixer d'échéance et dans le cas particulier de l'évaluation de l'efficacité de l'application de la PIEA, il a été convenu que le délai serait fixé avec chacun des collèges.

Pour chaque opération d'évaluation, le processus est considéré comme incomplet tant et aussi longtemps que le collège n'a pas donné de suites appropriées à toutes les recommandations qui lui ont été adressées. Des établissements peuvent parfois produire plusieurs rapports avant de répondre aux exigences de la Commission. Enfin, le suivi des recommandations fait par les collèges est nécessaire dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité.

Le traitement intégré des suivis par les collèges

Toujours dans la perspective de faire en sorte que les collèges donnent des suites appropriées à ses recommandations, la Commission a amorcé au cours de l'année 2011-2012 des travaux devant conduire à une approche intégrée du traitement des suivis que des collèges ont encore à donner à ses recommandations. Pour la plupart d'entre eux, le traitement des dossiers se fait selon l'échéancier déjà convenu du dépôt des suivis, l'échéance pouvant cependant être modifiée au besoin. Pour les cas un peu plus complexes, la Commission présente à chaque collège une proposition de traitement qu'il doit inscrire, avec modifications s'il y a lieu, dans un plan d'action institutionnel à remettre à la Commission. Cette dernière leur transmet ensuite un rapport qui comprend les modalités de traitements acceptées, incluant un échéancier. Le collège doit mettre en œuvre ce plan d'action selon les termes convenus.

L'analyse en profondeur du dossier de chaque collège a permis de dresser un portrait juste des travaux à compléter par chacun à l'égard de l'ensemble des suivis qu'il reste à faire. Pour 60 % des collèges visés (59/98), le traitement des suivis devrait se faire selon la procédure habituelle. La Commission a relevé 19 cas qui demandent une intervention particulière de sa part.

Résultats 2012-2013

La Commission a élaboré et adopté, en janvier 2013, un document présentant aux collèges les orientations qu'elle entend donner à la réalisation de cette activité⁴⁰. Au début de l'année, cinq des 19 collèges présentant une situation complexe avaient déjà reçu une proposition de

39. Voir la description du processus d'autoévaluation à la page 17 du présent rapport.

40. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges – Document d'orientation*, Québec, janvier 2013, 11 p.

traitement des suivis. En 2012-2013, la Commission a élaboré 12 autres propositions et 9 d'entre elles ont été présentées aux collèges concernés, dont 6 lors de rencontres. Deux autres propositions sont en cours d'élaboration. La Commission a également procédé à l'examen des trois plans d'action institutionnels reçus et elle a transmis à chaque collège son rapport d'évaluation⁴¹.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi l'examen des suivis transmis au cours de l'année. En 2012-2013, elle a reçu 15 rapports de suivis dont deux directement reliés à l'opération sur le traitement intégré des suivis. Elle a adopté 26 rapports, incluant ceux sur les suivis reçus durant l'année, et en a transmis 38 aux collèges concernés. Ces rapports touchent les opérations suivantes : application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (16), évaluation institutionnelle (9), opération 2005-2008 en évaluation de programme (8), traitement intégré des suivis (2), plans stratégiques et plans de réussite (3). Dans 66 % des cas, la Commission a jugé que les collèges avaient donné des suites satisfaisantes.

Quatre des onze opérations d'évaluation reliées respectivement aux programmes d'études, à la formation générale, à l'évaluation institutionnelle ainsi qu'à l'application de politiques (PIEA et PIEP) sont complétées⁴². Des collèges ont encore des suites à donner pour les sept opérations présentées dans le tableau qui suit. Il est à noter que les taux de dossiers complétés⁴³ inférieurs à 50 % appartiennent aux opérations exigeant des échéances plus longues pour le traitement des suites, à savoir l'évaluation institutionnelle et l'application de la PIEA⁴⁴.

**Pourcentage des dossiers complétés selon l'opération
et pour les collèges actifs en juin 2013**

Opération [années de l'évaluation]	Dossiers complétés
Techniques administratives [1996-1999]	98 %
La composante de la formation générale des programmes d'études [1997-2000]	95 %
Application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes 1997-2002	94 %
Évaluation des programmes dans les établissements privés non subventionnés [2001-2003]	86 %
Évaluation de programme [2005-2008]	61 %
Évaluation institutionnelle [2000-2004]	49 %
Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [2005-2012]	35 %

41. Voir l'annexe VI à la page 74.

42. Il s'agit des opérations d'évaluation de programme suivantes : l'évaluation des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés et l'évaluation des programmes *Sciences humaines, Informatique et Techniques d'éducation en services de garde* (voir l'annexe VIII, page 87).

43. Lorsqu'un collège a donné des suites appropriées à toutes les recommandations contenues dans un rapport d'évaluation, le dossier est complété.

44. La situation pour chacune des opérations est présentée à l'annexe VII, page 75.

*Cinquième orientation***Faire reconnaître les pratiques de la Commission à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur****Tableau synthèse**


	Indicateurs	Cibles	Résultats
Objectif 11			
Être reconnue comme un organisme d'assurance qualité ayant des pratiques comparables à celles des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur.	Dépôt d'une demande à l'INQAAHE ⁴⁵ afin de faire reconnaître la Commission comme un organisme ayant de bonnes pratiques.	Automne 2012.	Dossier transmis en mars 2013.
	Validation des bases conceptuelles et des critères utilisés pour mesurer l'efficacité du système d'assurance qualité par des experts internationaux.	Automne 2012.	Validation effectuée en février 2013.
Objectif 12			
Réaliser des activités avec des agences d'assurance qualité œuvrant en enseignement supérieur.	Réalisation d'une mission en Ontario.	Été 2012.	Mission fin août 2012.
	Réalisation d'une autre mission.	Hiver 2013.	Proposition d'une agence reçue en vue d'une activité prévue à l'automne 2013.

La reconnaissance des pratiques de la Commission

La Commission exerce son mandat dans le réseau collégial québécois depuis vingt ans et elle y a mené une vingtaine d'opérations touchant tous les objets d'évaluation que lui confère sa Loi. À la lumière des résultats de ses recherches sur les processus et mécanismes d'une dizaine d'agences d'assurance qualité et à la suite des missions effectuées en 2011-2012 en Europe et au Canada, la Commission a pu constater que, dans le cadre de l'exercice de son mandat, ses pratiques se comparent aux meilleures pratiques des agences d'assurance qualité en enseignement supérieur ailleurs au monde.

Demande de reconnaissance des pratiques de la Commission

La Commission entend faire les démarches nécessaires pour obtenir la reconnaissance à titre d'organisme d'assurance qualité en enseignement supérieur ayant des pratiques exemplaires. Cette reconnaissance passe par une évaluation externe de ses processus et mécanismes.

45. International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education.

Résultats 2012-2013

Au début de l'automne 2012, la Commission a décidé de déposer une demande de reconnaissance de ses pratiques auprès de l'International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education (INQAAHE). Cet organisme, composé de membres qui proviennent de partout au monde – dont la Commission –, a notamment le mandat d'examiner les pratiques et de déterminer, à partir d'un guide développé à cet effet, s'il s'agit des meilleures pratiques d'assurance qualité externe en enseignement supérieur. Elle a alors amorcé les travaux pour la constitution du dossier à soumettre à cet examen. Ce dossier doit nécessairement comprendre l'information pertinente sur la gouvernance (reddition de compte, transparence, ressources), sur les liens avec les établissements et les demandes de la Commission, sur les évaluations, les jugements et les recours (processus) ainsi que sur les collaborations établies avec d'autres agences ou organismes de l'éducation. Le dossier a été transmis au secrétariat de l'INQAAHE en mars 2013.

Validation des bases conceptuelles de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collègues

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle opération d'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité⁴⁶, la Commission a souhaité s'assurer que cette opération correspond aux meilleures pratiques. Elle a donc sollicité la collaboration d'experts internationaux reconnus pour leur compétence en la matière afin qu'ils participent cette année à la phase d'analyse et de validation du document de référence et, ultérieurement, à l'évaluation de la mise en œuvre de l'opération.

Résultats 2012-2013

En février 2013, la Commission a soumis à des experts internationaux le projet de document de référence destiné à informer les établissements du réseau collégial quant aux fondements de l'opération d'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité, aux attentes de la Commission, aux critères qu'elle a retenus pour porter ses jugements, aux procédures d'audit, etc. Les commentaires reçus ont confirmé la pertinence de plusieurs de ses choix, dont l'approche retenue – un audit – et la définition de certains concepts, tel celui de la qualité. Ils ont également permis de bonifier le document à bien des égards, notamment la différenciation des concepts de l'assurance qualité interne et externe ainsi que la description des critères d'évaluation.

La réalisation d'activités avec d'autres agences

Lors des missions réalisées en 2011-2012, la Commission a signé une entente de partenariat avec quatre des cinq agences rencontrées à ce moment-là. Cette entente peut se traduire, entre autres choses, par la participation à des activités initiées par un organisme ou l'autre et par des stages de perfectionnement.

46. Voir l'orientation 1 à la page 22.

Réalisation d'une mission en Ontario

Résultats 2012-2013

Au mois d'août 2012, les deux personnes responsables de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurances qualité ont participé à une activité de formation de deux jours offerte par le Service de l'assurance de la qualité des collèges de l'Ontario (SAQCO) à ses experts. La formation a porté essentiellement sur le processus d'audit et les critères d'évaluation ainsi que sur les rôles respectifs des membres et du président d'une équipe d'audit.

La participation à cette activité a notamment permis de mieux comprendre le processus d'audit auquel sont soumis les collèges ontariens et de le comparer au processus que la Commission était alors en train d'élaborer. Cet exercice ainsi que l'examen des avantages et désavantages de la façon dont chacun des organismes (SAQCO et Commission) rend ses jugements ont contribué à la définition du processus d'audit que la Commission a retenu et rendu public. Une autre retombée positive s'est traduite par le développement d'une représentation graphique de la complémentarité du processus d'assurance qualité externe de la Commission auprès des collèges et du processus d'assurance qualité interne des collèges. Enfin, la Commission a pu constater, comme ce fut d'ailleurs le cas lors de ses missions auprès des agences d'assurance qualité en 2011-2012, le haut degré d'autonomie et d'indépendance dont elle jouit dans la réalisation de son mandat.

Réalisation d'une autre mission

Résultats 2012-2013

L'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) a invité la Commission à déléguer un observateur pour participer à une visite d'évaluation d'une université francophone qui aura lieu au cours de l'automne 2013.

Sixième orientation

Témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial

Tableau synthèse

	Indicateurs	Cibles	Résultats
Objectif 13			
S'assurer que tous les publics visés sont régulièrement informés des travaux de la Commission et de ses opérations avec les collèges.	Élaboration d'une stratégie de communication.	Printemps 2013.	Stratégie adoptée en juin 2013.
	Amorce de la production d'un document synthèse des opérations de la Commission depuis sa création.	Pas de cible fixée.	Collecte de données au cours des 49 visites effectuées.

La diffusion régulière de l'information auprès des publics visés

En vertu de sa loi constitutive, la Commission doit rendre ses rapports d'évaluation publics de la manière qu'elle juge appropriée (art. 18). Afin de répondre de la meilleure façon possible à cette obligation légale qui consiste à témoigner du développement de la qualité de l'enseignement collégial, la Commission a décidé, dès la mise en ligne de son site Internet en mars 1997, d'y déposer tous les rapports d'évaluation qu'elle transmet aux collèges et au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Cette façon de faire s'applique également aux rapports synthèses sur chacune des opérations complétées par la Commission, aux rapports annuels de gestion ainsi qu'à tous les documents qu'elle produit à l'intention des collèges pour les soutenir dans les démarches d'autoévaluation qu'elle leur demande de réaliser. La Commission a voulu ainsi rendre accessibles, au plus grand nombre possible, outre la présentation de son mandat et de sa mission, les processus d'évaluation qu'elle privilégie et le résultat de ses travaux.

L'élaboration d'une stratégie de communication

La Commission est fréquemment amenée à communiquer l'information entourant ses opérations ainsi que les résultats de ses travaux et à évaluer leur taux de pénétration autant à l'intérieur des collèges qu'auprès de ses partenaires du réseau collégial et du public en général. Ayant déployé à ce jour d'importants efforts sur la diffusion publique des résultats de ses travaux, particulièrement au moyen de rapports synthèses publiés à la fin de ses opérations, la Commission entend accroître le rayonnement de son témoignage en axant désormais ses pratiques de communication sur la multiplication des échanges avec les publics plus directement visés par ses opérations, tout au long du processus, de même que sur la diffusion continue de l'information relative à l'avancement de ses travaux auprès de ces publics, mais aussi auprès de la population. À ce dernier égard, la Commission est consciente du défi à relever en matière d'accessibilité de l'information compte tenu du caractère spécialisé des contenus traités. C'est dans cette perspective qu'elle a souhaité se doter d'une stratégie de communication à mettre en œuvre au cours des prochaines années.

Résultats 2012-2013

Dans le cadre du Sommet sur l'enseignement supérieur, la Commission a été invitée en novembre 2012 à faire une présentation lors de la rencontre thématique sur la qualité de l'enseignement supérieur. La présentation portait essentiellement sur l'expérience acquise par le réseau collégial en matière d'évaluation et d'amélioration continue de la qualité après vingt ans de travaux d'évaluation menés par la Commission dans les collèges. Trois membres de la Commission ont également assisté au Sommet en février 2013 à titre d'observateurs.

Dans l'optique de l'adoption d'une nouvelle approche pour la mise en œuvre de son mandat, la Commission a ensuite centré ses efforts sur l'élaboration d'une stratégie spécifique de communication pour le lancement de la nouvelle opération sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges. Son principal objectif était de communiquer avec les publics plus directement concernés en amont de la démarche afin d'en assurer la compréhension et le démarrage efficace.

Outre le lancement officiel le 2 mai 2013 par la diffusion d'un communiqué de presse, du document de référence et de l'échéancier du premier cycle d'audit remis à chaque collège, la stratégie prévoyait une série de rencontres avec chacun des principaux groupes touchés par cette opération, autant les organisations patronales, syndicales et étudiantes que l'équipe ministérielle. Ainsi, la Commission a rencontré les groupes suivants : l'Assemblée générale de la Fédération des cégeps composée des directeurs généraux et des présidents de conseils d'administration; la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps; les autorités administratives du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie et enfin, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec. Une rencontre est prévue avec l'Association des collèges privés du Québec vers la mi-juin. Enfin, d'autres rencontres avec des groupes ciblés sont envisagées à l'automne 2013.

La stratégie comportait également la participation au colloque annuel de l'Association québécoise de pédagogie collégiale qui, sous le thème *Former les étudiants pour partout et pour demain*, recevait cinq personnes de la Commission, incluant le président, pour une présentation faite dans le cadre de l'atelier *Le développement de la culture d'évaluation : l'expertise du collégial*. Cette présentation portait sur l'expertise développée par les collèges en évaluation, la présentation de quatre agences d'assurance qualité, incluant leurs pratiques et processus et enfin, la présentation de l'opération de la Commission sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Cent trente personnes étaient inscrites à cet atelier qui a été fort apprécié.

Dans le cadre de son congrès de juin 2013 sous le thème *Renforcer le réseau collégial*, la Fédération des enseignants et enseignantes de cégep (FEC) a invité la Commission à participer au panel thématique *Le réseau collégial 20 ans après la réforme Robillard : bilan critique*. Le président de la Commission et le commissaire responsable de l'opération à l'époque ont présenté les conclusions du rapport synthèse portant sur l'évaluation de programmes⁴⁷ mise en œuvre après cette réforme.

Enfin, en s'appuyant sur les constats issus des pratiques de communication mises en œuvre en cours d'année, la Commission a adopté, en juin 2013, une stratégie de communication couvrant la période du prochain plan stratégique. Celle-ci prévoit notamment la mise en ligne d'un nouveau site Internet plus dynamique, la réflexion sur l'utilisation des médias sociaux et les bilans annuels de l'opération sur l'efficacité des systèmes d'assurance qualité.

47. Rapport publié en 2009 sous le titre *Évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial*.

Un document synthèse de l'impact sur les collèges de vingt ans d'évaluation

La visite des collèges amorcée en décembre 2012 à l'occasion du 20^e anniversaire de la Commission est liée à la volonté d'informer régulièrement les publics cibles sur les opérations qu'elle réalise et les résultats qui en découlent. L'objectif plus spécifique ici consiste à mesurer l'impact de ses travaux sur les collèges en échangeant avec chacun d'entre eux sur les diverses opérations d'évaluation réalisées, pour ensuite témoigner dans un rapport synthèse du développement d'une culture d'évaluation dans le réseau collégial.

Résultats 2012-2013

En juin 2013, la moitié des collèges ont été visités. Ces visites ont permis de rassembler une série de données. Aussi, pour chacun des établissements concernés, un sommaire des échanges a été préparé à partir d'un formulaire standardisé de façon à faciliter la préparation d'un portrait global. La production du document synthèse n'a toutefois pas été entreprise avant la fin de l'année.



Chapitre 3

Ressources de la Commission au 31 mars 2013

Ressources humaines

Au 31 mars 2013, l'effectif de la Commission est de vingt-quatre postes réguliers autorisés et l'effectif utilisé est de vingt-quatre postes⁴⁸, dont 42 % est composé d'agents de recherche directement affectés aux travaux d'évaluation.

Répartition par catégorie d'emploi de l'effectif utilisé au 31 mars 2013

Catégorie d'emploi	Classe d'emploi	Nombre
Hors cadre	Président	1
	Commissaires	3
Cadre	Secrétaire général	1
Professionnel	Agent de recherche et de planification socioéconomique	10
	Agent d'information	1
	Analyste de l'informatique et des procédés administratifs	1
Fonctionnaire	Agent de secrétariat	2
	Agent de bureau	1
	Bibliotechnicien	1
	Technicien en administration	2
	Opérateur en informatique	1
Total		24

Recrutement et renouvellement du personnel

En 2012-2013, la Commission a embauché à titre d'employés réguliers ou occasionnels quatre personnes, dont une avait moins de 35 ans, ce qui représente un taux d'embauche des jeunes de 25 %. Au 31 mars 2013, quatre personnes s'inscrivent dans ce groupe d'âge. La représentativité des jeunes par rapport à l'effectif régulier a diminué par rapport à l'année 2011-2012. Quant à la représentativité des 55 ans et plus, elle a légèrement augmenté par rapport à la même année de référence.

48. Deux postes d'agent de recherche et de planification socioéconomique sont occupés par des personnes en prêt de service et ne sont pas comptabilisés dans l'effectif utilisé. Par ailleurs, deux postes utilisés et non comptabilisés dans l'effectif permanent autorisé sont occupés par des commissaires nommés par le gouvernement.

Représentativité des moins de 35 ans avec les prêts de services

	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 35 ans	3	12,5	4	16	5	23	6	27	4	17
35 ans à 54 ans	13	54,2	12	48	11	50	11	50	14	58
55 ans et plus	8	33,3	9	26	6	27	5	23	6	25

Enfin, deux personnes ont quitté la Commission pour une autre organisation gouvernementale et une autre a pris sa retraite. D'ici le mois de mars 2015, quatre personnes seront admissibles à la retraite.

Taux de départ volontaire [taux de roulement] du personnel régulier

2013	2012	2011	2010
8,3 %	8,6 %	Donnée non disponible	Donnée non disponible

Formation du personnel

En 2012-2013, la Commission a consacré 21 748 \$ à la formation et au développement du personnel (incluant la rémunération). Au 31 mars, 13 employés représentant 54 % de l'effectif régulier autorisé et l'effectif non comptabilisé ont participé à au moins une activité de formation pour un total de 62 jours. La Commission a consacré aux activités de développement du personnel 1,4 % de la masse salariale et atteint ainsi la cible gouvernementale fixée à 1 %.

Budget consacré à la formation et au développement du personnel

Années	Personnel		Coûts	Nombre de jours de formation	Pourcentage de la masse salariale [%]
	Nombre	%			
2008-2009	18	60,0	47 519 \$	106	2,5
2009-2010	25	100,0	67 855 \$	125	3,5
2010-2011	12	57,0	14 051 \$	38	0,8
2011-2012	18	86,0	23 100 \$	79	1,2
2012-2013	13	54,2	21 748 \$	62	1,4

Près de la totalité du budget (96,8 %) dédié à la formation et au développement du personnel a été consacrée à deux domaines particuliers : celui des congrès, colloques et conférences pour près du 2/3 des dépenses (71,7 %) et celui de l'informatique et de la bureautique pour le reste.

Pourcentage des dépenses selon le domaine de formation

Domaines de formation	Pourcentage des dépenses [%]				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Congrès, colloques et conférences	36,1	30,0	50,0	5,0	71,7
Administration	35,5	58,1	3,0	15,0	3,2
Communication	13,6	7,2	3,0	4,0	0,0
Informatique et bureautique	14,4	3,7	34,0	76,0	25,1
Autres	0,5	1,0	10,0	0,0	0,0

Aide à la personne

En matière de services d'aide à la personne, la Commission a une entente de services avec la Direction des ressources humaines du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport⁴⁹. Les données relatives à cette aide sont donc intégrées à celles présentées par le Ministère dans son rapport annuel de gestion.

Ressources budgétaires et financières

En 2012-2013, la Commission disposait d'un budget de 2 496 500 \$, ce qui correspond à une diminution de 0,16 % par rapport au budget de l'année précédente.

Évolution du budget au cours des trois dernières années (en milliers de \$)

Catégories	2010-2011 ⁵⁰	2011-2012 ⁵⁰	2012-2013 ⁵¹	Variation [%]
Traitement	1 920,9	1 920,9	1 920,9	0,00
Fonctionnement	588,6	539,6	539,1	-0,09
Immobilisation	20,0	20,0 ⁵²	20,0	0,00
Amortissement	20,0	20,0	16,5	-17,45
Total	2 549,5	2 500,5	2 496,5	-0,16

49. À compter du 27 mai 2013, l'entente de service a été reprise par la Direction des ressources humaines du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

50. Certaines des données indiquées pour ces années ont été corrigées. Des erreurs s'étaient glissées dans les tableaux apparaissant aux rapports annuels des périodes concernées.

51. Au cours de l'année 2012-2013, à la demande du Secrétariat du Conseil du trésor, un gel de la masse salariale de 38 400,00 \$ ainsi qu'un gel du budget de fonctionnement de 27 000,00 \$ ont été effectués. Le budget corrigé s'établit donc à 2 427 540,00 \$, comportant un montant de 1 882 500,00 \$ dans l'enveloppe de la masse salariale et un montant de 512 100,00 \$ dans l'enveloppe de fonctionnement.

52. Un montant de 3 000,00 \$ a été transféré au MELS en fin d'année.

Au cours de l'année, les dépenses totales de la Commission se sont élevées à 2 041 927 \$.

Évolution des dépenses au cours des deux dernières années

Catégories	Dépenses réelles 2011-2012 [000 \$]	Dépenses réelles 2012-2013 [000 \$]	Écart [000 \$]	Variation [%]
Traitement	1 434 241,17	1 518 062,88	83 821,71	5,84 %
Fonctionnement	504 384,23	492 467,92	-11 916,31	-2,36 %
Immobilisation	17 316,99	14 295,34	-3 021,65	-17,45 %
Amortissement	15 960,46	17 100,95	1 140,49	7,15 %
Total	1 971 902,85	2 041 927,09	70 024,24	3,55 %

Les frais occasionnés par la participation d'experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Chaque année, la Commission fait appel à des personnes bénévoles qui proviennent en majorité des collèges et du milieu socioéconomique afin de l'aider dans la réalisation de ses opérations d'évaluation, notamment pour participer aux travaux des comités de visite des établissements et des comités consultatifs mis sur pied, comme le prévoit sa loi constitutive. En 2012-2013, 71 personnes l'ont assistée à titre d'experts externes ou encore de membres d'un comité consultatif. Les frais occasionnés par les visites d'établissements et les réunions des comités s'élèvent à 66 770 \$, ce qui représente 12,4 % du budget de fonctionnement, soit une légère diminution comparativement à l'an dernier (3,3 %).

Participation des experts externes et des membres des comités consultatifs aux travaux de la Commission

Années	Nombre de personnes	Coûts [\$]	Pourcentage du budget de fonctionnement [%]
2012-2013	71	66 770	12,4
2011-2012	65	84 832	15,7
2010-2011	54	58 450	10,5
2009-2010	76	125 762	19,9
2008-2009	85	97 001	15,4

Ressources informationnelles

En 2012-2013, la Commission a consacré 16 652 \$ pour assurer le développement et la mise à jour de ses ressources informationnelles. Les dépenses se répartissent de la façon suivante :

- 4338 \$ consacrés à l'acquisition des mises à jour et des droits d'utilisation pour différents logiciels;
- 12 314 \$ consacrés au développement de son parc informatique.

L'information concernant la gestion des ressources informationnelles se trouve à la section suivante du présent rapport.



Chapitre 4

Exigences législatives et gouvernementales

Rapport d'activités

En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, la Commission doit, chaque année, soumettre au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin. Comme l'essentiel de ses activités sert de base au contenu des parties du rapport consacrées à la présentation des résultats, il est question ici uniquement des autres activités réalisées au cours de l'année.

Réunions de la Commission

Du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2012, la Commission a tenu huit réunions totalisant huit jours et demi. Lors de ces réunions, elle a adopté 142 rapports d'évaluation et elle en a transmis 149 aux collèges concernés. La différence s'explique par le fait que des rapports adoptés à la fin de l'année 2011-2012 ont été transmis aux collèges concernés au cours de la présente année.

Publications

Au cours de l'année, la Commission a publié quatre documents. À l'intention des collèges, elle a publié les trois documents suivants : *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges – Document d'orientation* et *Le développement de la culture de l'évaluation dans les collèges québécois – État de situation*. La Commission a également publié son rapport annuel de gestion 2011-2012, lequel a été déposé à l'Assemblée nationale le 9 mai 2013. La liste complète des publications de la Commission est présentée à l'annexe IX, page 89.

Communications

En 2012-2013, la Commission a continué d'alimenter son site Internet en y déposant le résultat de ses évaluations. Le site compte actuellement 2 173 rapports d'évaluation adressés aux collèges depuis 1993 ainsi que tous les autres documents officiels de la Commission. Les activités de communication sont présentées dans la section consacrée à l'orientation sur le témoignage du développement de la qualité de l'enseignement collégial à la page 41 du rapport.

Éthique et déontologie

Le code de déontologie des membres de la Commission a été adopté en avril 2000 et révisé en février 2007. Le texte intégral du code se retrouve à l'annexe X, page 91.

La Commission a également formalisé ses pratiques déontologiques relatives à ses opérations d'évaluation dans un code élaboré à l'intention des personnes agissant à titre d'experts au sein des comités de visite, des comités consultatifs ou de tout autre comité dans le cadre des opérations d'évaluation que la Commission conduit dans les établissements. Chaque personne qui accepte d'agir à titre d'expert s'engage ainsi à éviter de se placer en situation de conflit d'intérêts et à garder confidentiel tout renseignement sur un établissement acquis dans le cadre des activités d'évaluation auxquelles elle a participé. Elle remplit une déclaration d'intérêts comportant la liste des établissements susceptibles de la placer en situation de conflit.

Accès à l'égalité en emploi

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1), la Commission doit rendre compte annuellement, sous une rubrique particulière, des résultats obtenus par rapport aux objectifs du programme gouvernemental en matière d'accès à l'égalité en emploi.

Données globales

Embauche totale au cours de la période 2012-2013⁵³

	Ensemble de l'embauche	Régulier
Nombre de personnes embauchées	4	4

Nombre d'employés réguliers en place au 31 mars 2013

Effectif total [personnes]	24 ⁵⁴
----------------------------	------------------

53. Les données présentées dans cette partie du rapport sont fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

54. Incluant les deux postes utilisés, mais non comptabilisés qui sont occupés par les commissaires nommés par le gouvernement.

Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Au même titre que les ministères et organismes gouvernementaux, la Commission doit atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires membres de communautés culturelles, d'anglophones, d'autochtones et de personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Parmi les quatre personnes embauchées au cours de l'année, aucune ne fait partie de l'un ou l'autre des groupes cibles. Il en est de même pour le taux d'embauche global des membres des groupes cibles au cours des trois dernières années.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Après consultation du Secrétariat du Conseil du trésor et étant donné la logique des petits nombres et le souci de préserver la confidentialité des personnes concernées, il a été convenu que la Commission ne présente pas les tableaux concernant le taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier. Les taux relatifs à l'embauche des jeunes et à la représentativité des moins de 35 ans se retrouvent sous la rubrique *Recrutement et renouvellement du personnel* à la page 43 du présent rapport.

Services au citoyen

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial ne dispense pas de services directs aux citoyens.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

En 2011-2012, la Commission a amorcé les travaux de refonte de son site en vue de se conformer aux standards gouvernementaux sur l'accessibilité d'un site Web, des documents téléchargeables et du multimédia. Jusqu'à maintenant, l'architecture du site est élaborée et la réalisation doit se faire dans le respect des standards au cours de la prochaine année. Comme il en est fait mention dans la section consacrée à la gestion des ressources informationnelles, la refonte a été confiée à une firme sélectionnée à cet effet par le Centre de services partagés du Québec et deux professionnels seront particulièrement mis à contribution lors de sa réalisation (informatique et communication).

À l'hiver 2013, la Commission a procédé à l'analyse des besoins en formation du personnel affecté aux tâches reliées au site ou aux documents qui y sont déposés et une formation adaptée à leurs besoins a été élaborée par une firme spécialisée en la matière. La formation aura lieu au cours de l'été 2013. Par la suite, les diverses responsabilités seront définies au niveau de l'organisation interne dans la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité.

Développement durable

À la fin de l'automne 2010, la Commission a adopté et rendu public son *Plan d'action de développement durable 2010-2013*⁵⁵. Au début du mois de mars 2012, le Bureau de coordination du développement durable du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs annonçait que le gouvernement avait décidé de prolonger de deux ans la période de révision de la *Stratégie gouvernementale de développement durable*. Conséquemment, les plans d'action dont la période d'application s'étalait jusqu'au 31 mars 2013 continueront d'être valables et appliqués en regard de la *Stratégie* jusqu'au 31 mars 2015.

Dans son plan, la Commission s'engage à contribuer aux trois orientations de la *Stratégie gouvernementale de développement durable* qui suivent : informer, sensibiliser, éduquer, innover; réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement; produire et consommer de façon responsable.

Le plan d'action de développement durable comporte trois objectifs organisationnels et trois actions qui découlent des orientations et des objectifs de la stratégie gouvernementale.

En 2012-2013, la Commission a ajouté un cinquième indicateur et une cible à son objectif organisationnel « favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial » qui se rattache à l'objectif gouvernemental visant à appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux. Ce nouvel indicateur porte sur l'acquisition d'un système de visioconférence dans le but de développer des pratiques d'accompagnement à distance des collègues et de diminuer ainsi les déplacements du personnel.

Activités réalisées au cours de l'année

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ❶

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière ainsi que l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel ❶

Faire connaître le concept et les principes de développement durable.

Action ❶

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique.

Cible et indicateur ❶

- Au moins trois activités annuellement;
- Nombre d'activités réalisées, au terme du plan.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

55. Le plan est accessible dans la section « Publications » du site Web de la Commission : www.ceec.gouv.qc.ca.

Cible et indicateur ②

- 80 % des membres du personnel rejoints d'ici 2011, dont 50 % d'entre eux ayant une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières;
- Taux d'employés rejoints par les activités de sensibilisation au développement durable au terme du plan, dont le taux de ceux ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en compte dans leurs activités régulières.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ④

Poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Objectif organisationnel ②

Promouvoir le maintien de conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement.

Action ②

Offrir au personnel un environnement de travail favorisant la santé et la sécurité.

Cible et indicateur

- 100 % des membres du personnel de la Commission;
- Pourcentage des membres du personnel rejoints par les activités de sensibilisation sur les politiques ou mesures concernant la santé, la qualité de vie au travail, la sécurité et l'intégrité des personnes.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL ⑥

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

Objectif organisationnel ③

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Action 3

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables par l'établissement et la promotion de normes à appliquer au sein de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial.

Cible et indicateur ①

- Adoption de directives officielles au cours de l'année 2011;
- État d'avancement de la mise en œuvre de mesures contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et de la mise en œuvre de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

L'élaboration d'un cadre de gestion est en cours.

Cible et indicateur ②

- Au moins trois activités de sensibilisation du personnel, au terme du plan;
- Activités de sensibilisation du personnel.

Résultats de l'année

Aucun résultat significatif n'est à signaler.

Cible et indicateur ③

- Au moins dix pratiques ou mesures d'acquisition écoresponsable implantées, au terme du plan;
- Nombre de mesures ou de pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Résultats de l'année

Huit pratiques reliées à l'achat de papier, aux contrats d'impression, au renouvellement des micro-ordinateurs et d'imprimantes, au recyclage du matériel et des matières, à l'eau ainsi qu'au covoiturage pour les visites d'établissements lorsque cela s'y prête.

Cible et indicateur ④

- Implantation de la bibliothèque virtuelle au terme du plan;
- État d'avancement du développement d'une bibliothèque virtuelle dédiée aux documents liés aux opérations d'évaluation.

Résultats de l'année

Environ 85 % de la documentation officielle a été transférée dans la bibliothèque virtuelle et tous les membres du personnel ont reçu une formation sur son contenu, la méthode de recherche et la promotion du dépôt des documents officiels au fur et à mesure de leur production.

Cible et indicateur ⑤

- Acquisition d'un système de visioconférence;
- Printemps 2013.

Résultats de l'année

Réalisé.

Objectifs gouvernementaux non retenus

L'article 17 de la Loi sur le développement durable stipule que la Commission doit déterminer annuellement les objectifs gouvernementaux auxquels elle aura choisi de ne pas contribuer par l'intermédiaire de son plan d'action ainsi que les motifs soutenant ce choix. La Commission a publié en annexe à son plan d'action une liste de ces objectifs qui, à l'exception d'un seul, se situent tous hors du champ d'action de ses activités et de ses compétences. L'objectif 14 portant sur la conciliation travail, famille, études et vie personnelle devrait être intégré au deuxième plan de la Commission.

Recommandations ou commentaires du commissaire au développement durable

Aucune recommandation ou aucun commentaire ne concerne la Commission.

Occupation et vitalité des territoires

En vertu de son mandat, la Commission peut participer à la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires en contribuant au déploiement de la première orientation qui consiste à agir pour mieux habiter nos territoires et plus spécifiquement à l'objectif d'offrir des services de proximité de qualité. De fait, par son témoignage sur la qualité de la formation offerte dans la centaine d'établissements couvrant l'ensemble du territoire québécois, la Commission continuera de participer à l'amélioration de la qualité des services offerts

à la population et d'apporter sa contribution à l'offre de services adaptés aux divers contextes territoriaux. Ces intentions sont inscrites dans le projet de *Plan stratégique 2012-2017* en voie d'adoption par le Gouvernement.

Politique linguistique

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration publique, la Commission a adopté, en juin 2007, une politique linguistique qu'elle a présentée à son personnel au début de l'automne suivant. La politique est remise à tout nouveau membre du personnel. La révision de cette politique est prévue en 2013-2014.

Protection des renseignements personnels et accès à l'information

Application du Règlement sur la diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, la Commission a, sur son site Internet, une page dédiée à l'accès à l'information et une autre, à la diffusion de l'information et la protection des renseignements personnels⁵⁶. Ces pages sont accessibles depuis novembre 2009 et leur contenu est tenu à jour.

Protection des renseignements personnels

Les droits d'accès aux fichiers informatiques contenant des renseignements personnels sont accordés de façon rigoureuse, qu'il s'agisse de l'accès aux fichiers concernant le personnel de la Commission ou à ceux regroupant les listes des experts externes qui participent à ses travaux. À cet égard, la Commission a défini un profil d'accès aux renseignements personnels pour chacune des catégories d'utilisateurs de son système d'information et de gestion et elle a organisé la sécurité du système en fonction de ces profils.

Demandes d'accès à l'information

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), la Commission n'a reçu aucune demande d'accès à l'information au cours de l'exercice financier 2012-2013.

Gestion des ressources informationnelles

En vertu de l'article 8 de la Directive sur la gestion des ressources informationnelles, les ministères et organismes doivent inclure dans leur rapport annuel de gestion un bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles et indiquer les bénéfices réalisés.

56. <http://www.ceec.gouv.qc.ca/fr/commission/Default.htm>.

En 2012-2013, la Commission n'a pas été en mesure de poursuivre la refonte de son site Internet amorcée au cours de l'année précédente. Cette refonte sera complétée au cours de la prochaine année et la Commission poursuivra ses travaux avec la firme retenue par le Centre de services partagés du Québec pour la réalisation d'un site Internet de moins de 20 000 \$. Pour le reste, la Commission a assuré la mise à niveau de ses ressources, comme cela est précisé à la section consacrée aux ressources⁵⁷.

Bonis au rendement

Le décret du 4 avril 2012 sur l'application de l'article 8 des Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein prévoit que le maximum de la grille des pourcentages de boni au rendement correspond à 0 % pour toute cote d'évaluation obtenue pour l'année de référence du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Les ministères et organismes doivent en rendre compte dans leur rapport annuel de gestion.

Pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012, aucun boni au rendement n'a été accordé, au cours de l'exercice 2012-2013, au cadre et aux membres de la Commission en poste à ce moment-là.

Recommandations du Vérificateur général du Québec

Aucune recommandation ne concerne la Commission.

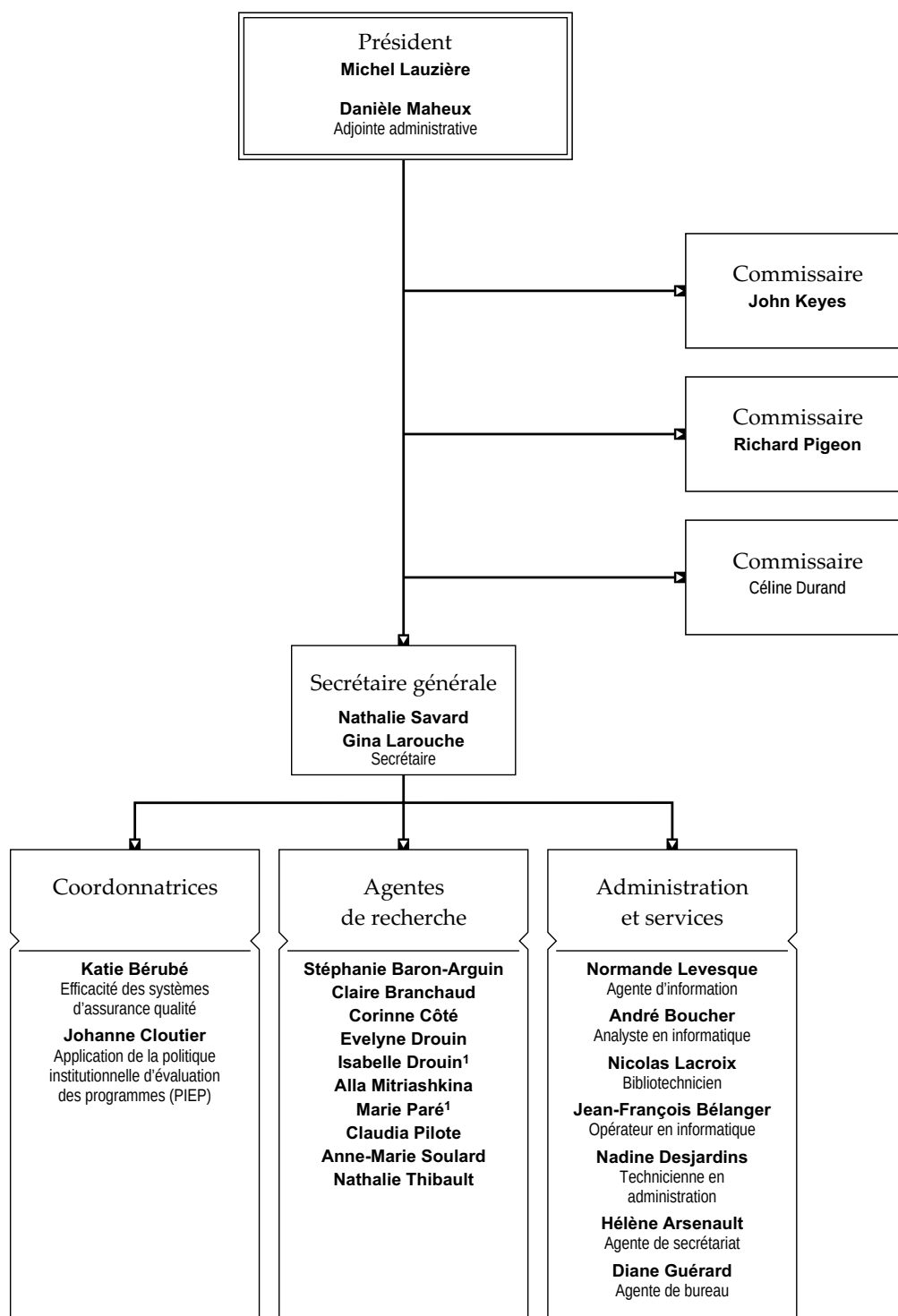
57. Voir la page 47.

Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2012-2013

ANNEXES

Organigramme au 31 mars 2013



1. Personnel en prêt de service.

Comités consultatifs et experts externes

Membres des comités consultatifs en 2012-2013

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Richard Pigeon

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Sylvie Bernier

Conseillère pédagogique en formation continue
Cégep de l'Outaouais

Nicole Bilodeau

Directrice générale
Collège Mérici

Josée Bouchard

Analyste de la planification et de l'évaluation
Collège régional de Champlain

Christian Corno

Directeur des études
Collège Marianopolis

Marcel Côté

Directeur général
Cégep régional de Lanaudière

Sylvain Delisle

Vice-Recteur
Université du Québec à Trois-Rivières

Sylvain Dubé¹

Étudiant au doctorat
Université de Montréal

Hélène Dubois

Directrice de la recherche et de l'analyse
Office des professions du Québec

Jasmine Gauthier

Directrice des études
Cégep de Jonquière

Diane Gauvin

Directrice adjointe
Collège Dawson

René Gingras

Directeur des études
Cégep de Rivière-du-Loup

Suzanne Lahaie

Directrice adjointe à la Direction générale
Collège Montmorency

Vincent Larose

Directeur des ressources humaines
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Christian Pagé

Directeur des études
Collège Herzing

Francine Paquette

Directrice générale
Cégep Saint-Jérôme

Karine Provencher

Directrice principale
Samson Bélair/Deloitte & Touche

Robert St-Amour

Professeur de chimie
Collège Ahuntsic

Kurt Vignola

Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Katie Bérubé

Coordonnatrice de projets
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps et des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Michel Lauzière

Président
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Luc Amyotte

Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Serge Bélisle

Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Line Chouinard

Conseillère pédagogique
Cégep de Chicoutimi

Paulette Dupuis

Directrice des études
Collège Mérici

1. Monsieur Dubé a donné sa démission à titre de membre du comité consultatif le 24 avril 2013.

Daniel Fiset

Directeur adjoint à la Direction des études
Cégep du Vieux Montréal

Gilles Kirouac

Secrétaire général à la retraite
Université Laval

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Suzanne Nadeau

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Montréal

Ninon St-Pierre

Directrice des études
Collège international des Marcellines

Raymond-Robert Tremblay

Directeur général
Cégep de Trois-Rivières

Evelyne Drouin**Claudia Pilote****Nathalie Thibault**

Responsables
Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial

Comité consultatif sur l'évaluation de l'efficacité
de l'application de la politique institutionnelle
d'évaluation des programmes et de l'évaluation
d'un programme des collèges privés non
subventionnés

John Keyes

Commissaire
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jules Bélanger

Directeur général
CDE Collège

Florian Côté

Conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Guy Côté

Directeur des études
Collège CDI

Francine Forget

Consultante en formation

Michel Rouleau

Directeur de la formation continue
Cégep régional de Lanaudière

Lorraine Saint-Cyr

Directrice générale adjointe aux opérations du Sud et de l'Ouest
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Johanne Cloutier

Coordonnatrice
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Experts externes auxquels la Commission a fait appel en 2012-2013

[du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013]

Efficacité des plans stratégiques des cégeps

Luc Amyotte

Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Gérard Auffer

Directeur adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Serge Bélisle

Directeur de la formation continue à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Sylvie Bergeron

Directrice adjointe à la directrice générale
au développement institutionnel à la retraite
Cégep de Jonquière

Normand W. Bernier

Directeur général à la retraite
Cégep de Drummondville

Denyse Blanchet

Directrice générale
Collège Montmorency

Roger Bouchard

Directeur des études à la retraite
Cégep Lévis-Lauzon

Germain Bouffard

Directeur des études à la retraite
Cégep de Lévis-Lauzon

Ahcène Bourihane

Directeur général
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

Robert Champagne

Directeur de la formation continue et des services aux entreprises
Cégep de Drummondville

Louis Côté

Professeur de philosophie à la retraite
Collège d'Alma

Richard Dion

Professeur de philosophie à la retraite
Cégep de Chicoutimi

Annie Doré-Côté

Conseillère pédagogique
Cégep de Drummondville

Julie Gasse

Directrice adjointe à la Direction des études
et aux services pédagogiques
Cégep de Rimouski

Jean Gaudreau

Directeur adjoint aux études
Cégep Lévis-Lauzon

François Labrousse

Conseiller à la retraite
CGI

Marie-Johanne Lacroix

Directrice générale à la retraite
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Lucie Lahaie

Directrice des études à la retraite
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Paul Lavoie

Directeur adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Johanne Myre

Directrice adjointe à la Direction des études
et aux services aux étudiants à la retraite
Collège de Bois-de-Boulogne

Maurice Piché

Directeur général
Collège de Bois-de-Boulogne

Jacques-André Plamondon

Professeur associé
École nationale d'administration publique

Claude Thibault

Directeur adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Kurt Vignola

Professeur d'histoire
Cégep de Rimouski

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés

Luc Amyotte

Professeur de mathématiques à la retraite
Cégep de Drummondville

Josée Bouchard

Analyse de la planification et de l'évaluation
Collège régional Champlain

Daniel Delisle

Directeur des études
Collège Ellis Campus de Drummondville

Josée Lafleur

Directrice des études à la retraite
Cégep de Rimouski

Kareen Latour

Coordonnatrice
Collège Marianopolis

Paul Lavoie

Directeur adjoint à la Direction des études à la retraite
Cégep de Sherbrooke

Luce Poulin

Directrice adjointe aux études
Collège Mérici

Johanne Renaud

Directrice des études
Collège Bart

Roxane Tremblay

Directrice adjointe à la Direction des études
Cégep de Jonquière

Sylvie Vézina

Directrice des études
Collège O'Sullivan de Québec

Efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés

Rachid Bèche

Directeur général
Institut supérieur d'informatique (ISI)

Florian Côté

Conseiller pédagogique en formation continue à la retraite
Collège d'Alma

Daniel Delisle

Directeur des études
Collège Ellis Campus de Drummondville

Hubert Fortin

Directeur des études à la retraite
Collège Laflèche

Brenda Gareau

Conseillère pédagogique
Cégep de Saint-Jérôme

Suzanne Métras

Conseillère pédagogique
Service du développement pédagogique et institutionnel
Cégep de Sainte-Foy

Michel Rouleau

Directeur de la formation continue
Cégep régional de Lanaudière

Josée Thivierge

Conseillère pédagogique
Cégep de Jonquière

Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Louise Martin

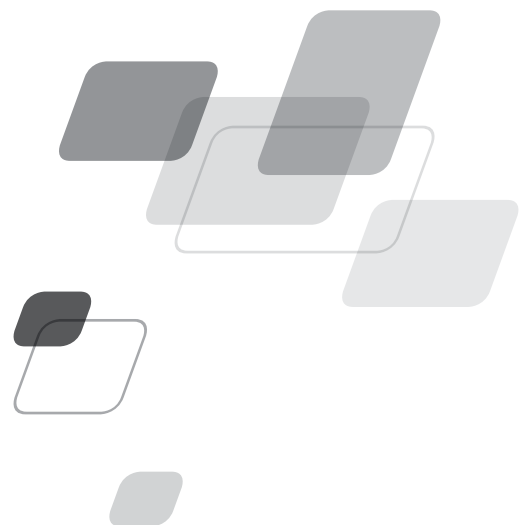
Coordonnatrice à la retraite
Département des soins infirmiers
Cégep de Sept-Îles

Louis Pilote

Professeur de français à la retraite
Cégep de Sainte-Foy

Benoît Régis

Professeur
Département de mathématiques
Cégep de Thetford



Les étapes du cycle d'audit de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois

Le cycle d'audit comprend différentes étapes, dont une démarche d'autoévaluation menée par l'établissement, la visite d'audit, la rédaction du rapport d'évaluation par la Commission et le suivi de l'évaluation. D'autre part, la Commission produit un bilan annuel des visites d'audit ainsi qu'un bilan synthèse du cycle d'audit.

1. Détermination du moment de l'évaluation

La Commission élabore une planification des visites en début de cycle et informe dès ce moment chaque collège de la session à laquelle il sera visité. La Commission communique ultérieurement avec le collège pour convenir d'une date de visite et lui remet par la suite un échéancier du processus d'audit.

2. Démarche d'autoévaluation des collèges

Dans le cadre de leur démarche d'autoévaluation, les collèges sont appelés à poser un regard critique sur l'efficacité de leur système d'assurance qualité et à en témoigner par un rapport d'autoévaluation. Ce rapport doit être concis, s'appuyer sur des annexes et être accompagné d'un plan d'action. Des précisions sur le contenu du rapport d'autoévaluation sont données à l'annexe D.

3. Dépôt du rapport d'autoévaluation

Le rapport d'autoévaluation doit être déposé à la Commission sur support électronique.

4. Analyse du rapport d'autoévaluation et préparation de la visite

Les experts faisant partie du comité de visite procèdent à l'analyse du rapport d'autoévaluation à l'aide d'un outil d'analyse développé par la Commission. Ils transmettent les résultats de leur analyse à l'agent de recherche en préparation à la visite.

5. Visite

La visite sert essentiellement à mettre en contexte l'information contenue dans le rapport d'autoévaluation, à la compléter et à bien comprendre les conclusions tirées par l'établissement. La visite est complémentaire au rapport d'autoévaluation et permet de prendre en compte, s'il y a lieu, ce que le collège a pu réaliser entre l'adoption du rapport et le moment de la visite d'audit.

Au cours d'une visite type, le comité rencontre les instances de gouvernance et de gestion du collège ainsi que les intervenants impliqués dans la mise en œuvre et le suivi des mécanismes d'assurance qualité, dans l'évaluation de leur efficacité et dans la réalisation de l'autoévaluation.

Au terme de ces rencontres, le comité de visite se réunit pour faire la synthèse de ses observations. Lors de cette réunion, les membres du comité se prononcent sur les résultats de l'évaluation au regard de chacun des critères, identifient les points saillants (forces et faiblesses), posent des jugements, et, le cas échéant, formulent des avis que la Commission pourrait faire à l'établissement. Ces observations sont donc fondées sur l'information contenue dans le rapport d'autoévaluation et complétées par les témoignages recueillis et les autres documents examinés lors de la visite, le cas échéant.

La visite se termine par une rencontre avec la direction de l'établissement au cours de laquelle le commissaire ayant présidé le comité de visite, accompagné de l'agent de recherche, fait part des principales conclusions du comité.

6. Rédaction, validation et adoption de la version préliminaire du rapport

À partir de l'ensemble des conclusions et avis notés lors de la synthèse du comité de visite, l'agent de recherche rédige une version préliminaire du rapport et en valide le contenu avec le commissaire responsable de la visite

2. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence*, Québec, mars 2013, p. 29-31.

et les experts du comité de visite. La version préliminaire du rapport est ensuite soumise à un comité de lecture qui s'assure de la clarté et de la cohérence du texte. Elle est enfin examinée et adoptée par la Commission.

7. Rétroaction du collège sur la version préliminaire du rapport

La version préliminaire du rapport est envoyée au collège qui est invité à réagir aux avis et jugements posés par la Commission et à émettre des commentaires à savoir si les constats faits par la Commission reflètent bien la réalité du collège. Le collège peut aussi signifier les actions entreprises depuis le moment de la visite.

8. Adoption de la version définitive du rapport par la Commission

La version définitive du rapport est adoptée par la Commission. Ce rapport intègre, le cas échéant, les suites de l'évaluation qui témoignent des actions entreprises et réalisées par le collège depuis le moment de la visite.

Le rapport d'évaluation est par la suite envoyé au collège, transmis au ministre et est rendu public sur le site Internet de la Commission.

9. Suivi de l'évaluation

Le collège envoie à la Commission un rapport qui contient les suites données aux recommandations, à un moment convenu au préalable avec la Commission. Ce rapport doit témoigner des réalisations du collège en lien avec les recommandations émises quant aux problématiques observées. La Commission porte un jugement sur les suites et adopte un rapport de suivi qu'elle rend public de la même manière que le rapport définitif.

10. Bilan annuel des visites d'audit

La Commission effectue un bilan annuel des visites d'audit. Cette démarche vise à dresser un bilan critique en vue d'apporter, au besoin, les ajustements au processus ou aux outils et à faire le portrait des résultats de l'évaluation dans les collèges visités. Ce bilan tient compte des commentaires reçus de la part des collèges visités pendant l'année. Il est rendu public.

11. Bilan synthèse du cycle d'audit

Au terme du cycle d'audit, un bilan complet du cycle est produit afin de présenter les résultats de l'évaluation pour l'ensemble des collèges. Ce bilan vise aussi à ajuster le processus, à revoir les attentes pour le cycle suivant et à adapter, si cela s'avère nécessaire, le présent document. Ce bilan fait l'objet d'un témoignage public.

Annexe IV

Calendrier modèle du déroulement du premier cycle d'audit

Hiver 2013-Hiver 2018

Visite de formation offerte par la Commission pour l'appropriation du document *Évaluation des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* :

La date de la visite de formation est déterminée par la Commission en consultation avec l'établissement.

Visite d'audit du comité d'experts de la Commission :

La date de la visite d'audit est déterminée par la Commission, en consultation avec l'établissement, au plus tard au moment de la visite de formation.

Dépôt du rapport d'autoévaluation et des annexes :

Au plus tard huit semaines avant la visite d'audit (version électronique seulement). La date de dépôt des documents est déterminée en même temps que la date de visite d'audit.

Transmission de la version préliminaire du rapport d'audit de la Commission :

Au plus tard durant la session suivant celle de la visite d'audit.



Annexe V

Rapports d'évaluation transmis aux établissements en 2012-2013

Efficacité des plans stratégiques des cégeps [27 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [14]

Cégep André-Laurendeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Collège Édouard-Montpetit
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy

Rapports définitifs [13]

Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Victoriaville

Efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés [14 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [9]

Collège André-Grasset
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
École de musique Vincent-d'Indy

Rapports définitifs [5]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège LaSalle
Collège Laflèche
Collège Mérici

Efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des établissements privés non subventionnés [5 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [4]

Collège April-Fortier
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
Institut d'enregistrement du Canada

Rapport définitif [1]

Collège Inter-Dec

Efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages [10 rapports]

Rapports dans leur version préliminaire [2]

Établissements privés subventionnés [2]

École nationale de cirque
Institut Teccart (2003)

Établissements privés subventionnés [4]

Collège Ellis
Collège Marianopolis
Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Établissement privé non subventionné [1]

CDE Collège

Rapports définitifs [8]

Établissements publics [3]

Collège Ahuntsic
Collège Lionel-Groulx
Cégep de Saint-Félicien

Plans d'action institutionnels sur le traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission [3 rapports]

Rapports définitifs [3]

Établissements publics [3]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Saint-Hyacinthe

Plans stratégiques des cégeps [12 rapports]

Rapports définitifs [12]

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau - Actualisation

Cégep Limoilou - Actualisation
Collège Lionel-Groulx (Plan de réussite)
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières

Plans de réussite des collèges privés subventionnés [6 rapports]

Rapports définitifs [6]

Campus Notre-Dame-de-Foy - Actualisation
Collège Laflèche
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Institut Teccart (2003)

Suites données aux recommandations de la Commission [38 rapports]

Application PIEA [16]

Cégep Beauce-Appalaches
Cégep de Chicoutimi
Collège Gérald-Godin
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de Rivière-du-Loup (2 fois)
Cégep de Saint-Jérôme
Collège André-Grasset
Conservatoire Lassalle
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc. (2 fois)
Institut de technologie agroalimentaire
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Évaluation de programmes – Opération 2005-2008 [8]

Cégep de Chicoutimi
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep de Rivière-du-Loup
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège LaSalle
Conservatoire Lassalle
École de musique Vincent-d'Indy
École nationale de cirque

Évaluation institutionnelle [9]

Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Collège Héritage
Collège Montmorency
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège LaSalle

Traitement intégré des suivis [2]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep André-Laurendeau

Plans stratégiques des cégeps [2]

Collège d'Alma
Cégep de Granby Haute-Yamaska

Plan de réussite [1]

Collège Gérald-Godin

Politiques institutionnelles [32 rapports]

Politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages [22]

Établissements publics [12]

Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège régional Champlain
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Collège Gérald-Godin
Cégep de Matane
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme (Suites)
Cégep de Sept-Îles (Suites)
Collège Shawinigan
Cégep de Sorel-Tracy

Établissements privés subventionnés [4]

Collégial international Sainte-Anne
Collège LaSalle
École de musique Vincent-d'Indy
École de sténographie judiciaire du Québec

Établissements privés non subventionnés [4]

Collège d'enseignement en immobilier inc. (2 fois)
Collège Herzing
Collège Inter-Dec

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [2]

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

Politiques institutionnelles d'évaluation des programmes [10]

Établissements publics [2]

Collège Héritage
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption

Établissements privés subventionnés [6]

Collège André-Grasset
Collège LaSalle
Collège O'Sullivan de Québec
Collège TAV
École de sténographie judiciaire du Québec
Institut Teccart (2003)

Établissements privés non subventionnés [2]

Collège April-Fortier
École nationale de l'humour

Évaluations en cours au 14 juin 2013

1. Plans stratégiques des cégeps

Efficacité des plans stratégiques des cégeps [48 établissements]

Processus terminé [28]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège régional Champlain
Collège Dawson
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou
Collège Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Saint-Hyacinthe
Collège Shawinigan
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Thetford
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [4]

Collège d'Alma
Cégep de Drummondville
Collège Vanier
Cégep du Vieux Montréal

Rapport d'autoévaluation reçu et visite à faire [1]

Collège de Maisonneuve

Rapports d'autoévaluation attendus [5]

Collège Ahuntsic
Cégep de Chicoutimi
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gérald-Godin
Collège Héritage

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux cégeps [10]

Cégep André-Laurendeau
Collège Édouard-Montpetit
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Sherbrooke
Collège de Rosemont
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Sept-Îles

Plans stratégiques ou suites au plan stratégique évalués en 2012-2013 [14 rapports]

Établissements	Jugement
Collège d'Alma	Suites – Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep Beauce-Appalaches	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Chicoutimi	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Drummondville	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Édouard-Montpetit	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège François-Xavier-Garneau	Actualisation – Pas de modification du jugement.
Cégep de Granby Haute-Yamaska	Suites – Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Établissements	Jugement
Cégep Limoilou	Actualisation – Ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Lionel-Groulx	Plan de réussite 2010-2015.
Cégep de l'Outaouais	Partiellement conforme et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Rimouski	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège de Rosemont	Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Sherbrooke	Conforme aux dispositions de la Loi et ne comprend pas les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Cégep de Trois-Rivières	Actualisation – Conforme aux dispositions de la Loi et comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.



2. Plans de réussite des collèges privés subventionnés

Efficacité des plans de réussite [19 établissements]

Processus terminé [5]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège Laffèche
Collège LaSalle
Collège Mérici

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [2]

Collège Bart (1975)
Institut Teccart (2003)

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges [5]

Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège O'Sullivan de Montréal
Collège O'Sullivan de Québec
École de musique Vincent-d'Indy

Rapports d'autoévaluation attendus [7]

Collège Centennial
Collège Ellis
Collège Marianopolis
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle
École nationale de cirque
Séminaire de Sherbrooke

Plans de réussite évalués en 2012-2013 [6 rapports]

Établissements	Jugement
Campus Notre-Dame-de-Foy	Actualisation - Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège Laffèche	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège LaSalle	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège O'Sullivan de Québec	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières	Comprend les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.
Institut Teccart (2003)	Ne comprend pas les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

3. Efficacité de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes et évaluation d'un programme des collèges privés non subventionnés [21 établissements]

Processus terminé [1]

Collège Inter-Dec

Rapports dans leur version préliminaire transmis aux collèges [3]

Collège April-Fortier
Collège radio télévision de Québec inc.
Institut d'enregistrement du Canada

Rapports dans leur version préliminaire en cours d'élaboration [2]

Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
Collège de photographie Marsan

Rapports d'autoévaluation reçus et visites à faire [2]

Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Rapports d'autoévaluation attendus [13]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
CDE Collège
Collège d'enseignement en immobilier inc.
Collège de l'immobilier du Québec
Collège Herzing
Collège La Cabriole
Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean

Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École de danse de Québec
École du Show-Business
École nationale de l'humour
Musitechnic Formation

4. Traitement intégré des suivis aux recommandations de la Commission

Plans d'action institutionnels de suivi des recommandations reçus [3]

Établissements publics (3)	Opérations d'évaluation touchées
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), évaluation institutionnelle, formation générale, programme <i>Sciences de la nature</i> .
Cégep André-Laurendeau	Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), évaluation institutionnelle, formation générale, programme <i>Sciences de la nature</i> , programme <i>Techniques administratives</i> .
Cégep de Saint-Hyacinthe	Application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), évaluation institutionnelle.

Suites satisfaisantes données en 2012-2013 [2]

Établissements publics (2)	Opérations d'évaluation touchées
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 recommandation levée en évaluation institutionnelle.
Cégep André-Laurendeau	4 recommandations levées en évaluation institutionnelle, 1 recommandation levée en <i>Sciences de la nature</i> .

Plans d'action institutionnels de suivi des recommandations attendus [2]

Établissements publics [2]

Cégep John Abbott
Collège Vanier



Suites données par les collèges aux recommandations de la Commission au 14 juin 2013

Évaluation d'un programme ou d'une composante de programme

Opération 2005-2008³ [72 établissements]⁴

Processus d'évaluation terminé [44]

Établissements publics [31]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue⁵
Collège Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau⁶
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville
Collège Dawson
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
Cégep régional de Lanaudière à Joliette*
Cégep de La Pocatière
Cégep Limoilou
Cégep Marie-Victorin
Collège Montmorency
Cégep de Rimouski*
Cégep de Rivière-du-Loup
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Sainte-Foy
Collège Shawinigan
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [13]

Collège Bart (1975)
Collège André-Grasset
Collège Ellis campus de Drummondville*
Collège Ellis campus de Trois-Rivières*
Collège Laflèche
Collège LaSalle*
Collège international des Marcellines
Collège Marianopolis
Collège O'Sullivan de Québec
Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
Conservatoire Lassalle*
École de musique Vincent-d'Indy*
École nationale de cirque*

Suites attendues [25]

Établissements publics [20]

Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Édouard-Montpetit*
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Collège Gerald-Godin*
Collège Héritage
Cégep John Abbott
Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne*
Cégep de Lévis-Lauzon
Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de l'Outaouais*
Cégep de Saint-Félicien*

-
3. Un astérisque identifie les collèges qui, lors de cette opération, devaient compléter l'évaluation demandée au moment de l'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) réalisée en 1998-2002. Lors de l'évaluation de programme dont il est question ici, le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne n'avait pas encore élaboré sa propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de cette politique à un autre moment.
4. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juin 2008. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements.
5. Dossier traité dans le cadre de l'opération sur le traitement intégré des suivis aux recommandations.
6. Voir note précédente.

Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles*
Cégep de Sherbrooke
Collège Vanier*

Établissements privés subventionnés [5]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège Centennial*
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Mérici
Collège O'Sullivan de Montréal

Suites en cours d'évaluation à la Commission [1]

Établissement public [1]

Collège d'Alma

Évaluation reportée à une date ultérieure [2]

Établissements privés subventionnés [2]

Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation de programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 2001-2003 [8 établissements] ⁷

Processus d'évaluation terminé [7]

Collège CDI /Administration, Technologie, Santé
CDE Collège
Collège Herzing
Collège Inter-Dec
Institut d'enregistrement du Canada
Institut supérieur d'informatique (ISI)
Institut Trebas Québec inc.

Nouvelle autoévaluation [1]

École du Show-Business : *Production d'événements culturels et
corporatifs (NNC.03)*, échéance à déterminer.



7. L'évaluation a touché 19 établissements. Depuis, le Collège CDI a fusionné avec le Collège Delta et 11 établissements ont fermé leurs portes. Le tableau porte donc sur la situation pour les 9 établissements offrant encore une formation collégiale.

Évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études en 1997-2000 [84 établissements]⁸

Processus d'évaluation terminé [80]

Établissements publics [57]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue⁹
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau¹⁰
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles¹¹
 Centre d'études collégiales de Carleton (Gaspésie)
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Centre d'études collégiales en Charlevoix (Jonquière)
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep de La Pocatière
 Centre d'études collégiales de Montmagny (La Pocatière)
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin¹²
 Cégep Marie-Victorin :
 – Campus Beth Jacob et Chaya Mushka¹³
 – Torah and Vocational Institute
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Rimouski
 Centre matapédien d'études collégiales (Rimouski)
 Institut maritime du Québec (Rimouski)
 Collège de Rosemont
 Cégep@distance (Rosemont)
 Cégep de Saint-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)

Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [17]

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle
 Institut Teccart
 École commerciale du Cap
 École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [6]

Campus Macdonald
 Conservatoire de musique de Montréal
 Conservatoire de musique de Québec
 Institut de technologie agroalimentaire
 – Campus de La Pocatière
 – Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut du tourisme et d'hôtellerie du Québec

Suites attendues [4]

Établissements publics [3]

Collège Édouard-Montpetit
 Collège de Maisonneuve
 Collège Vanier

Établissement privé subventionné [1]

Séminaire de Sherbrooke

8. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, 3 établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 84 établissements.

9. Dossier traité dans le cadre de l'opération sur le traitement intégré des suivis aux recommandations.

10. Voir note précédente.

11. Le rapport du Cégep de la Gaspésie et des Îles porte sur l'évaluation de la formation générale au Campus de Gaspé, au Centre d'études collégiales des Îles-de-la-Madeleine et au Centre spécialisé des pêches.

12. Le Cégep Marie-Victorin a produit trois rapports : enseignement régulier, formation continue, milieu carcéral.

13. La formation générale a été réévaluée dans ces écoles relevant du Cégep Marie-Victorin au cours de l'année 2002-2003.

Évaluation des programmes *Techniques administratives* et *Coopération* en 1996-1999 [59 établissements]¹⁴

Processus d'évaluation terminé [58]

Établissements publics [50]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau¹⁵
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières

Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [6]

Collège d'affaires Ellis inc.
 Collège de L'Assomption
 Collège Bart (1975)¹⁶
 Collège LaSalle
 Collège O'Sullivan de Montréal¹⁷
 Séminaire de Sherbrooke

Établissements privés non subventionnés [2]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège de l'immobilier du Québec

Suites attendues [1]

Établissement public [1]

Collège de Maisonneuve

14. L'évaluation a touché 67 établissements. Depuis, un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale et un autre n'offre plus le programme. Cinq établissements privés non subventionnés n'existent plus et un autre n'offre plus le programme. Le tableau porte donc sur la situation pour 59 établissements.

15. Dossier traité dans le cadre de l'opération sur le traitement intégré des suivis aux recommandations.

16. Réévaluation du programme *Commerce international* (AEC - LCA.1C) au cours de l'année 2002-2003.

17. Dossier complété dans la mesure où le Collège continue d'offrir un stage qui ne comporte pas d'unités. Dans le cas contraire, le Collège devra donner suite aux conditions énoncées par la Commission dans sa recommandation sur les stages.

Évaluation institutionnelle

Opération réalisée en 2000-2004 [72 établissements]¹⁸

Processus d'évaluation terminé [35]

Établissements publics [22]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue¹⁹
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau²⁰
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Dawson
 Collège François-Xavier-Garneau
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège Montmorency
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe²¹
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Collège de Valleyfield

Établissements privés subventionnés [11]

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Lafèche
 Collège LaSalle
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [2]

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
 Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [31]

Établissements publics [26]

Collège Ahuntsic
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège régional Champlain
 Cégep de Chicoutimi
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep John Abbott
 Cégep de Jonquière
 Cégep régional de Lanaudière
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Collège de Maisonneuve
 Cégep de Matane
 Cégep de l'Outaouais
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [4]

Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Québec
 Séminaire de Sherbrooke

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Campus Macdonald

18. L'évaluation a touché 73 établissements. Un établissement privé subventionné n'offre plus de formation collégiale depuis juillet 2003. Le tableau porte donc sur la situation pour 72 établissements. Dans le cas particulier des cégeps, la Commission profitera de l'évaluation de l'efficacité de leur plan stratégique pour examiner les suites qui auront été données à l'évaluation institutionnelle au moyen de ces plans. Les cégeps peuvent aussi donner des suites au moment le plus approprié pour eux.

19. Dossier traité dans le cadre de l'opération sur le traitement intégré des suivis aux recommandations.

20. Voir note précédente.

21. Voir note 19.

Réévaluations à faire [2]

Établissements privés subventionnés [2]

Collège Ellis campus de Drummondville – janvier 2013

Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

Collège Ellis campus de Trois-Rivières – janvier 2013

Incluant un rapport sur l'évaluation de l'efficacité du plan de réussite

Évaluations reportées à une date ultérieure [4]

Établissements privés subventionnés [3]

Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières

École nationale de cirque

Institut Teccart

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec



Évaluation des politiques institutionnelles et de leur application

1. Évaluation des PIEA et de leur application

APPLICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES EN 2005-2012 [95 ÉTABLISSEMENTS]²²

Processus d'évaluation terminé [33]

Établissements publics [12]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue²³
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau²⁴
 Cégep de Drummondville
 Collège Gérald-Godin
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Hyacinthe²⁵
 Collège Shawinigan
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [10]

Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Ellis
 Collège Laflèche
 Collège LaSalle
 Collège international des Marcellines
 Collège O'Sullivan de Québec
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières
 Conservatoire Lassalle
 École de musique Vincent-d'Indy

Établissements privés non subventionnés [10]

Collège de l'immobilier du Québec
 Collège La Cabriole
 CDE Collège
 Collège CDI / Administration. Technologie. Santé
 Collège Herzing
 Collège Inter-Dec
 Collège radio télévision de Québec inc.
 École du Show-Business
 École nationale de l'humour
 École nationale de théâtre du Canada

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Institut de technologie agroalimentaire

Suites attendues [51]

Établissements publics [33]

Collège Ahuntsic
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette
 Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep de Matane
 Cégep de l'Outaouais
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville

22. L'évaluation a touché 98 établissements et depuis, 3 d'entre eux ont cessé leurs activités collégiales. Le tableau porte donc sur la situation pour 95 établissements.

23. Dossier traité dans le cadre de l'opération sur le traitement intégré des suivis aux recommandations.

24. Voir note précédente.

25. Voir note 23.

Établissements privés subventionnés [8]

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège Centennial
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Institut Teccart (2003)
 Séminaire de Sherbrooke

Établissement privé non subventionné [1]

Collège d'enseignement en immobilier inc. (mars 2012)

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [2]

Campus Macdonald
 Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
 (mars 2014)

Établissements privés non subventionnés [9]

Académie de l'Entrepreneurship Québécois inc.
 Collège April-Fortier
 Collège de photographie Marsan
 Collège MultiHexa Saguenay/Lac-Saint-Jean
 Collège Salette inc.
 Collège Technique de Montréal inc.
 Institut d'enregistrement du Canada enr.
 Institut supérieur d'informatique (ISI)
 Institut Trebas Québec inc.

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

*Suites en cours d'évaluation à la Commission [5]**Établissements publics [4]*

Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Collège Montmorency
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Sherbrooke

Établissement privé non subventionné [1]

Musitechnic Formation

*Rapport dans sa version préliminaire transmis au collège [1]**Établissement privé subventionné [1]*

École nationale de cirque

*Rapports d'autoévaluation attendus [5]**Établissement public [1]*

Collège régional Champlain

Établissement privé subventionné [1]

École de sténographie judiciaire du Québec

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ÉVALUÉES ET TRANSMISES EN 2012-2013 [22 POLITIQUES]

Établissements	Jugement
Publics (12)	
Cégep André-Laurendeau	ES
Cégep de Baie-Comeau	S
Collège de Bois-de-Boulogne	ES
Collège régional Champlain	ES
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	ES
Collège Gérald-Godin	ES
Cégep de Matane	ES
Cégep de Rivière-du-Loup	ES
Cégep de Saint-Jérôme (Suites)	ES
Cégep de Sept-Îles (Suites)	S
Collège Shawinigan	ES
Cégep de Sorel-Tracy	ES
Privés subventionnés (4)	
Collégial international Sainte-Anne (1 ^{re})	S
Collège LaSalle	ES
École de musique Vincent-d'Indy	ES
École de sténographie judiciaire du Québec	ES
Privés non subventionnés (4)	
Collège d'enseignement en immobilier inc. (1 ^{re})	IS
Collège d'enseignement en immobilier inc. (2 ^e)	S
Collège Herzing	PS
Collège Inter-Dec	ES
Relevant d'un ministère ou d'une université (2)	
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	ES
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	ES
ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante / PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante	

2. Évaluation des PIEP et de leur application

ÉVALUATION DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES (PIEP) EN 1997-2002 [83 ÉTABLISSEMENTS]²⁶

Processus d'évaluation terminé²⁷ [78]

Établissements publics [51]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue²⁸
 Collège Ahuntsic
 Cégep André-Laurendeau
 Collège d'Alma
 Cégep de Baie-Comeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Collège Champlain – St. Lawrence
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit *
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Collège Gérald-Godin *
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière*
 Cégep John Abbott
 Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption
 Cégep régional de Lanaudière à Joliette *
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Cégep de l'Outaouais *
 Cégep de Rimouski *
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien *
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu

Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sept-Îles*
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Thetford
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier*
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [17]

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège André-Grasset
 Collège Bart (1975)
 Collège Centennial *
 Collège Ellis campus de Drummondville*
 Collège Ellis campus de Trois-Rivières *
 Collège international des Marcellines
 Collège Jean-de-Brébeuf
 Collège Laffèche
 Collège LaSalle *
 Collège préuniversitaire Nouvelles Frontières*
 Collège Marianopolis
 Collège Mérici
 Collège O'Sullivan de Montréal
 Collège O'Sullivan de Québec
 Conservatoire Lassalle*
 École de musique Vincent-d'Indy en 2007*

Établissements relevant d'un ministère ou d'une université [10]

Conservatoires de musique (Gatineau, Québec, Rimouski, Saguenay, Trois-Rivières, Val-d'Or, Montréal)
 Institut de technologie agroalimentaire
 – Campus de La Pocatière
 – Campus de Saint-Hyacinthe
 Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec

26. L'évaluation a touché 87 établissements. Depuis, 4 établissements privés subventionnés n'offrent plus de formation collégiale. Le tableau porte donc sur la situation pour 83 établissements.

27. Dans le cadre de cette opération, un établissement dont le processus est terminé peut avoir reçu un rapport contenant des recommandations. Lorsque la Commission n'a pas demandé de suites explicites, le processus est considéré comme étant terminé.

28. Dossier traité dans le cadre de l'opération sur le traitement intégré des suivis aux recommandations.

* Établissements ayant complété l'évaluation dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programme.

Évaluation à compléter dans le cadre de l'évaluation de programme – Opération 2005-2008 [2]

Établissements privés subventionnés [2]²⁹

Institut Teccart (2003)
Séminaire de Sherbrooke

Évaluation reportée à une date ultérieure [3]

Établissement public [1]

Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne³⁰

Établissement privé subventionné [1]

École nationale de cirque³¹

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Campus Macdonald

POLITIQUES INSTITUTIONNELLES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES ÉVALUÉES ET TRANSMISES EN 2012-2013 [10 POLITIQUES]

Établissements	Jugement
Publics (2)	
Collège Héritage	S
Cégep régional de Lanaudière à L'Assomption	ES
Privés subventionnés (6)	
Collège André-Grasset	ES
Collège LaSalle	PS
Collège O'Sullivan de Québec	S
Collège TAV	ES
École de sténographie judiciaire du Québec*	S
Institut Teccart (2003)	INS
Privés non subventionnés (2)	
Collège April-Fortier	PS
École nationale de l'humour*	ES

ES : entièrement satisfaisante / S : satisfaisante /
PS : partiellement satisfaisante / IS : insatisfaisante

* Première PIEP adoptée par le collège.

Établissements n'ayant pas transmis leur politique [6]

Établissement privé subventionné [1]

Collège international Sainte-Anne

Établissements privés non subventionnés [4]

Collège Canada

Collège d'enseignement en immobilier inc.

Collège La Cabriole

École de danse contemporaine de Montréal³²

Établissement relevant d'un ministère ou d'une université [1]

Campus Macdonald

Première version de politique en cours d'évaluation [1]

Établissement privé non subventionné [1]

École de danse de Québec

29. Le rapport de ces deux collèges devra contenir une brève appréciation de l'efficacité de leur politique institutionnelle d'évaluation des programmes.

30. Le Cégep régional de Lanaudière à Terrebonne et l'École nationale de cirque devaient évaluer l'application de leur politique dans le cadre de l'opération 2005-2008 en évaluation de programmes. À ce moment-là, ces établissements n'avaient pas encore élaboré leur propre PIEP. La Commission procédera donc à l'évaluation de l'application de ces politiques à un autre moment.

31. Voir la note précédente.

32. Cet établissement n'a pas de cohorte d'étudiants actuellement.

Annexe VIII

Opérations complétées au 14 juin 2013

Évaluation de *programmes conduisant à une attestation d'études collégiales dans les établissements privés non subventionnés en 1997-1999* [11 établissements]³³

Académie internationale du design et de la technologie
Collège April-Fortier
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
Collège de photographie Marsan
Collège Inter-Dec
Collège radio télévision de Québec inc.
Collège Salette inc.
Collège Technique de Montréal inc.
École nationale de l'humour
École nationale de théâtre du Canada
Musitechnic services éducatifs inc.

Évaluation du programme *Sciences humaines en 1995-1997* [61 établissements]³⁴

Établissements publics [51]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Collège Ahuntsic
Collège d'Alma
Cégep André-Laurendeau
Cégep de Baie-Comeau
Cégep Beauce-Appalaches
Collège de Bois-de-Boulogne
Collège Champlain – Lennoxville³⁵
Collège Champlain – Saint-Lambert
Collège Champlain – St. Lawrence
Cégep de Chicoutimi
Collège Dawson³⁶
Cégep de Drummondville
Collège Édouard-Montpetit
Collège François-Xavier-Garneau
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de Granby Haute-Yamaska
Collège Héritage
Cégep de Joliette-De Lanaudière³⁷
Cégep John Abbott
Cégep de Jonquière
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep Limoilou

Collège Lionel-Groulx
Collège de Maisonneuve
Cégep Marie-Victorin
Cégep de Matane
Collège Montmorency
Cégep de l'Outaouais
Collège de la région de l'Amiante
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Saint-Félicien
Centre d'études collégiales à Chibougamau (Saint-Félicien)
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Rimouski
Collège de Rosemont
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Cégep de Saint-Jérôme
Centre collégial de Mont-Laurier (Saint-Jérôme)
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sept-Îles
Collège Shawinigan
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Trois-Rivières
Collège de Valleyfield
Collège Vanier
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [10]

Campus Notre-Dame-de-Foy
Collège André-Grasset
Collège de L'Assomption
Collège Centennial
Collège international des Marcellines
Collège Jean-de-Brébeuf
Collège Lafèche
Collège Marianopolis
Collège Mérici
Séminaire de Sherbrooke

33. L'évaluation a touché 23 établissements. Le tableau porte sur les 11 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 19 juin 2008.

34. L'évaluation a touché 64 établissements. Le tableau porte sur les 61 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

35. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation du programme en 2001-2002.

36. Voir la note précédente.

37. Le Cégep régional de Lanaudière et ses trois collèges constituants – L'Assomption, Joliette et Terrebonne – ont été créés ultérieurement.

Évaluation des programmes *Informatique* en 1994-1996 [49 établissements]³⁸

Établissements publics [47]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Collège Ahuntsic
 Collège d'Alma
 Cégep André-Laurendeau
 Cégep Beauce-Appalaches
 Collège de Bois-de-Boulogne³⁹
 Collège Champlain – Lennoxville
 Collège Champlain – Saint-Lambert
 Cégep de Chicoutimi
 Collège Dawson
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Collège François-Xavier-Garneau
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Jonquière
 Cégep John Abbott
 Cégep de Joliette-De Lanaudière⁴⁰
 Cégep de La Pocatière
 Cégep de Lévis-Lauzon
 Cégep Limoilou
 Collège Lionel-Groulx
 Collège de Maisonneuve
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep de Matane
 Collège Montmorency
 Collège de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Collège de Rosemont
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Saint-Laurent
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Cégep de Trois-Rivières
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep de Victoriaville
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés non subventionnés [2]

Collège CDI
 Collège Herzing

Évaluation des programmes *Techniques d'éducation en services de garde* en 1994-1996 [31 établissements]⁴¹

Établissements publics [28]

Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
 Cégep Beauce-Appalaches
 Cégep de Drummondville
 Collège Édouard-Montpetit
 Cégep de la Gaspésie et des Îles
 Cégep de Granby Haute-Yamaska
 Collège Héritage
 Cégep de Joliette-De Lanaudière⁴²
 Cégep de Jonquière
 Cégep Marie-Victorin
 Cégep Marie-Victorin – Campus Beth Jacob
 Cégep de Matane
 Cégep de l'Outaouais
 Collège de la région de l'Amiante
 Cégep de Rimouski
 Cégep de Rivière-du-Loup
 Cégep de Saint-Félicien
 Cégep de Saint-Hyacinthe
 Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
 Cégep de Saint-Jérôme
 Cégep de Sainte-Foy
 Cégep de Sept-Îles
 Collège Shawinigan
 Cégep de Sherbrooke
 Cégep de Sorel-Tracy
 Collège de Valleyfield
 Collège Vanier
 Cégep du Vieux Montréal

Établissements privés subventionnés [3]

Campus Notre-Dame-de-Foy
 Collège de L'Assomption⁴³
 Collège Lafèche

38. L'évaluation a touché 54 établissements. Le tableau porte sur les 49 établissements encore actifs lorsque cette opération s'est terminée le 27 septembre 2007.

39. Le Collège a procédé à une deuxième autoévaluation de son programme en 1997-1998.

40. Voir la note 37.

41. Cette opération d'évaluation s'est terminée le 11 février 2003.

42. Voir la note 37.

43. Voir la note 37.

Annexe IX

Publications de la Commission depuis 1993

Plan stratégique

- *Plan stratégique 2007-2011* — (2007)

Documents d'orientation

- *Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations et cadre de référence* (2013)
- *Approche intégrée du traitement des suivis des collèges* — (2013)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2012)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* — (Deuxième édition, 2011)
- *Évaluation d'un programme et de l'efficacité des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial : sa mission et ses orientations* — (Deuxième édition, 2009)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Orientations retenues pour l'évaluation de l'application des politiques d'évaluation des apprentissages* — (2006)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages – Cadre de référence adapté aux établissements offrant uniquement des programmes conduisant à une attestation d'études collégiales* — (1994)
- *L'évaluation des programmes d'études – Cadre de référence* — (1994)

Version anglaise

- *The Commission d'évaluation de l'enseignement collégial: Its Mission and Orientations* — (Second edition 2009)
- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* — (2008)
- *Guidelines for evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)
- *Evaluating Institutional Policies on Program Evaluation – General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Institutional Policies on the Evaluation of Student Achievement – General Guidelines* — (1994)
- *Evaluating Programs of Studies – General Guidelines* — (1994)

Guides d'évaluation

- *Autoévaluation de programmes menant à une attestation d'études collégiales* (2011)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (2001)
- *L'évaluation institutionnelle* — (2000)
- *La composante de la formation générale des programmes d'études* — (1997)
- *Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)* — (1997)
- *Les programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) dans les secteurs Techniques administratives (410.00) et Coopération (413.00)* — (1996)
- *Le programme de Sciences humaines* — (1995)
- *Guide général pour les évaluations des programmes d'études réalisées par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* — (1994)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1994)
- *Les programmes Informatique, Programmeur-programmeuse analyste et Techniques de micro-informatique* — (1994)

Version anglaise

- *The Institutional Evaluation* — (2000) *The General Education component of Programs of Studies* — (1997)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to a Diploma of College Studies (DEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *Specific Guide to the Evaluation of Programs of Studies Leading to an Attestation of College Studies (AEC) in the Business Administration Technology and Cooperation Sectors* — (1996)
- *The Social Science Program* — (1995)
- *General Guide to the Evaluation of Programs of Studies by the Commission d'évaluation de l'enseignement collégial* — (1994)
- *The Computer Science Program, Programmer/Analyst and Micro-Computer Technology* — (1994)

Cadres d'analyse

- *Évaluation d'un programme et évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes des collèges privés non subventionnés* — (2010)
- *Évaluation de l'efficacité des plans de réussite des collèges privés subventionnés* — (2008)
- *Évaluation de l'efficacité des plans stratégiques des cégeps* — (2008)
- *Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* — (2006)

Version anglaise

- *Evaluating the Effectiveness of Success Plans in the Subsidized Private Colleges* — (2008)
- *Evaluating the Effectiveness of Strategic Plans in the Cégeps* — (2008)
- *Evaluating the implementation of IPESAs (Institutional policies on the evaluation of student achievement)* — (2006)

Rapports synthèses

- *L'application des politiques d'évaluation des apprentissages – Pour des évaluations justes et équitables* (2012)
- *L'évaluation de programmes du renouveau de l'enseignement collégial* — (2009)
- *Évaluation des plans d'aide à la réussite des collèges* — (2004)
- *L'exercice des responsabilités dans les collèges : une première évaluation institutionnelle* — (2004)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés (2001-2002)* — (2003)
- *Évaluation de l'application des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes* — (2002)
- *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études* — (2001)
- *Évaluation des programmes dans le secteur des Techniques administratives* — (1999)
- *Évaluation des programmes d'études conduisant à l'attestation d'études collégiales des établissements privés non subventionnés – Première évaluation 1997-1999* — (1999)
- *Évaluation du programme de Sciences humaines* — (1997)
- *Évaluation des programmes de Techniques d'éducation en services de garde* — (1996)
- *Évaluation des programmes d'Informatique* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : rapport synthèse* — (1996)
- *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages : premier rapport synthèse* — (1995)

Version anglaise

- *Summary report – Evaluation of the Implementation of the General Education Component of Programs of Studies* — (2001)

Rapports annuels

- Rapports annuels : 1993-1994 à 2000-2001
- Rapports annuels de gestion : 2001-2002 à 2011-2012

Autres publications

- *Les plans stratégiques des cégeps : un premier bilan d'évaluation* (2006)
- *Les programmes de Techniques d'éducation en services de garde au Cégep de Saint-Jérôme*
Étude de cas : L'évaluation des programmes d'études au Québec (1997) – Document réalisé conjointement par la Commission et le Cégep de Saint-Jérôme

Version anglaise

- *Technical Education Programs in Early Childhood Education at the Cégep de Saint-Jérôme – Case Study Evaluating Programs of Study in Québec* (1997)

Code de déontologie des membres de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, ci-après nommée « la Commission », est un organisme d'assurance qualité public et indépendant dont la mission est de contribuer au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de témoigner de cette qualité.

La Commission a notamment le mandat d'évaluer la qualité de la mise en œuvre des programmes d'études offerts dans les établissements d'enseignement collégial du Québec ainsi que leurs politiques institutionnelles relatives à l'évaluation des apprentissages et à l'évaluation des programmes. La Commission évalue la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification et de la gestion administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Dans le cas des cégeps, cette évaluation englobe celle de leur plan stratégique.

La Commission peut faire des recommandations au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie sur toute question relative aux programmes d'études et aux politiques d'évaluation, y compris sur toute politique gouvernementale ou ministérielle ayant un impact sur la gestion des programmes d'études et de l'évaluation. Elle a également le pouvoir de recommander au ministre d'habiliter un collège à décerner le diplôme d'études collégiales (DEC). Il revient au ministre de déterminer s'il veut habiliter des collèges à décerner le DEC et aux établissements de présenter leur demande au ministre.

Pour assurer l'accomplissement de sa mission et susciter un véritable engagement dans la recherche continue de la qualité de la formation, la Commission entend privilégier une approche basée sur les valeurs suivantes : l'impartialité, la rigueur, le respect et la collaboration.

Impartialité

La Commission est un organisme public indépendant dont les évaluations reposent sur une analyse impartiale, objective et équitable.

Rigueur

La Commission est guidée par les principes d'honnêteté, de rigueur et de transparence dans ses évaluations et ses décisions.

Respect

La Commission favorise des relations franches et ouvertes avec les collègues et s'engage à réaliser ses évaluations dans le respect de leur diversité et de leurs particularités tout en préservant son autonomie.

Collaboration

La Commission privilégie un processus d'évaluation fondé sur la participation et la collaboration des collègues et de leur personnel dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Principes d'éthique et règles générales de déontologie

1. Le membre de la Commission est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, ainsi que ceux établis dans le présent code de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

En cas de doute, le membre doit agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

2. Afin de promouvoir l'évaluation et la qualité de la formation collégiale, le membre doit avoir un intérêt marqué pour la vocation de la Commission. À cette fin, il favorise le développement de sa compétence par l'échange de ses connaissances et par sa participation à toute mesure de formation pertinente. Il maintient ses connaissances et son habileté professionnelle de façon à ce qu'elles concordent avec les exigences de sa charge et soient garantes de la qualité de son travail.

3. Le membre est garant de la bonne réputation de la Commission. À cette fin, il fait preuve de réserve en tout temps. Notamment, il s'abstient de toute déclaration et renonce à toute activité, politique ou autre, qui serait incompatible avec la mission de la Commission ou avec l'exercice de ses fonctions.

4. Le membre est garant de l'équité dans une opération d'évaluation et de la crédibilité de la Commission, en s'assurant que les jugements qu'il porte sont équivalents pour des situations similaires.

5. Le membre assure le bon ordre lors d'une visite ou d'une rencontre d'évaluation, en ayant une attitude ferme, mais courtoise et respectueuse envers toute personne présente. La visite ou la rencontre doit être menée simplement, sans formalisme inutile, de façon à rendre la Commission accessible et à favoriser le respect mutuel des personnes présentes.

6. Le membre veille à ce que chacune des personnes, ou chaque groupe de personnes intéressées ait la faculté de faire valoir ses prétentions, dans le respect du processus et de l'objet d'évaluation.

7. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. En outre, il ne peut prendre connaissance d'une information confidentielle qui n'est pas requise dans l'exercice de ses fonctions ni tenter de prendre connaissance d'une telle information.

8. Le membre doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf dans les cas et aux conditions prévues à l'article 13 du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
9. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche de la Commission, le membre respecte le principe d'une saine gestion des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles.
10. Le président doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les membres.

Règles sur l'indépendance et l'impartialité

11. Le membre défend l'indépendance de sa fonction et doit demeurer à l'abri de toute influence extérieure qui ne respecte pas ce principe fondamental. Il doit faire preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions. Il doit de plus, s'il a l'intention de porter sa candidature à une charge publique électorale, en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.
12. Le membre ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers et doit éviter de se laisser influencer par des perspectives ou des offres d'emploi. Dans le cas où un membre entreprend des démarches en vue d'obtenir un emploi ou se voit offrir un emploi pour un organisme visé à l'article 3 de la Loi sur la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, il doit en aviser le président dès le début de ses démarches ou dès qu'il se voit offrir un emploi.
13. Dans l'exercice de ses fonctions, le membre agit et paraît agir de façon impartiale. Il doit se récuser devant toute situation susceptible de jeter un doute sur son impartialité ou de constituer un cas d'appréhension raisonnable de partialité.
14. Le membre ne peut exercer une fonction, poursuivre une activité ou se placer dans une situation incompatible avec l'exercice de ses fonctions. Il doit éviter les conflits entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.
15. En outre de ce qui est prévu à l'article 9 de la Loi sur la Commission de l'enseignement collégial, le membre doit, sous peine de révocation, dénoncer au président tout intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou un établissement d'enseignement collégial susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, s'abstenir de participer à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'établissement dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le membre doit en outre remplir une déclaration d'intérêts et la remettre au président; cette déclaration est mise à jour annuellement.

16. Le membre ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

Règles sur l'après-mandat

17. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Commission, d'une entreprise ou d'un établissement d'enseignement collégial.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Commission, un autre organisme ou un établissement d'enseignement collégial avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
19. Il est interdit à un membre, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Commission est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
20. Les membres de la Commission ne peuvent traiter, dans les circonstances prévues à l'article 19, avec le membre qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

Disposition finale

Le présent code de déontologie a été revu et établi par résolution adoptée par les membres de la Commission réunis en assemblée plénière le **19 février 2007**. Il entre en vigueur dès son adoption.

